CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°119 troisième trimestre 2012

SOMMAIRE

Sommaire	113
- Correspondance d'André Rivet avec Frédéric Spanheim et ses fils (suite)	
par Jean-Luc TULOT	114
- La famille Eynard, du Dauphiné à Genève, à Lyon, puis de nouveau à Genève	
par Thierry Du PASQUIER	134
- La famille Fries de Mulhouse, cinq siècles d'histoire (première partie)	
par Dominique KAPLAN et Daniel FRIES	140
- Les Mallet, une famille de financiers	
par Luc ANTONINI	150
- Mémoires de l'assemblée de Moncuq en Languedoc avec le prédicant	
Jean Roman - décembre 1697 - (paroisse de Saint-Maurice, diocèse d'Uzès)	
par l'Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes	162
 L'affaire tragique du prédicant Jean Roman en Languedoc (1699) 	
par Jean-Luc CHAPELIER	166

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 160 exemplaires Dépôt légal : septembre 2012

Commission paritaire des publications et

agences de presse: certificat d'inscription n°65.361

Directeur de la publication :

Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

CORRESPONDANCE D'ANDRE RIVET AVEC FREDERIC SPANHEIM ET SES FILS

(suite)

4 octobre 1648 – Breda André Rivet à Monsieur Spanheim à Levde

Monsieur & très honoré frère,

J'ay receu vos lettres du 19 du passé avec vostre Epistre ad M. Cotterrium¹ pour laquelle je vous fay mes très humbles remerciements, et vous en ai desja escrit mon jugement, qui ne pouvoit estre autre qu'une approbation entière, & je ne doubte pas qu'elle ne donne à penser, non seulement au médiateur, mais aussi à ceux qui sont partout dans les extrêmes.

Je vous ay envoyé par vostre battelier nos Apolog[ies] & tout ce que j'avoy pour lors. J'en ai aussi envoyé à la maison du Prince un exemplaire, & ma response exacte & ponctuel à sa lettre précédente, laquelle j'ay adjousté & dont je vous ai faict mention, & luy ai envoyé les lettres testimoniales déchirées à M. Bornius, afin qu'il cognoisse que ceux qui m'escrivent hardiment qu'il a passé communément à Genève comme un Athée voyent quelle injure ilz font à Messieurs de Genève, & quelle calomnie ilz advancent et encore quand ils escrivent que leur syndic est un Gracchus &c. Je ne doubte pas qu'il ne me paye encore d'injures. Mais je suis résolu après cela de la laisser là, et remettre tout à Dieu par le temps.

Je vous renvoye la lettre de Monsieur Pictet, laquelle confirme que cet homme n'a aucune candeur, ni mesme d'honneur. J'ay receu une bonne lettre de Monsieur Alting², laquelle descouvre encore la mauvaise foy de ces gens & me justifie. Je la vous envoye avec une petite préface, pour mettre le tout, si vous le jugez à propos au bout de la Synopse. Ce que je laisse à vostre jugement. Je vous ai ci-devant envoyé un errata. S'il est esgaré, j'en adjouste encore ici une copie.

¹ F. SPANHEIM, Epistola ad virum clarissimum Matthaeum Cottierum, Lugduni Bavatorum, 1648.

² Jacobus Alting (1618-1679), comme son père Hendrik Alting (1583-1644), était professeur à l'Université de Groningue.

Je vous remercie humblement de la partie de l'escrit de M. Garrisole³. Je n'avoy jamais rien veu de luy, mais je fay grand estat de son jugement & raisonnement. Je l'ay couru et y trouve beaucoup de solidité. Il me faict voir plus que je ne pensoy ès manuscripts des novateurs. Ces gens là ébranlent tout, et veulent raffiner & pallier la Théologie socinienne de laquelle ils tiennent beaucoup. Si Pelagius vivoit, il s'accommoderoit vers eux, qui renversent en effect le pêché originel, & posent les fondement de la justification par la justice inhérente, qui est le $\pi\rho\omega\tau$ ov $\psi\varepsilon$ 6 δ 0 ζ 4 auquel ils dirigent leur théologie. Ces gens là sont capables de faire de grands maux. Je vous envoyeray par eau le livre de M. Garrisole et me tarde que nous n'ayons le tout.

Je suis en peine de nostre Bornius. Il a commencé à cracher des flegmes sanguinolents, & à d'autres mauvais signes. Je voudray qu'il eust tardé à se marier & crains que ne nous ne gardions, que Ce seroit grand dommage. Dieu le veuille fortifier.

Je ne manqueray d'escrire à Monsieur Vincent, Dieu aidant. Je tascheray aussi de le faire tenir à Monsieur de Villarnoul⁵ un exemplaire de mon livre, & le désabuser. Ces gens là l'assiègent, le flattent, & le trompent. Mais Dieu descouvrira les choses cachées des ténèbres. Je le prie qu'il vous conserve & fortifie en son oeuvre, vous baisant trèhumblement les mains, & à Madamoyselle, comme faict ma femme et sa niepce, & nostre petit qui parle souvent de vous. Je suis.

Monsieur & très honoré frère,

Vostre très humble & obéissant frère et serviteur.

André Rivet

De Breda, le 4 octobre 1648.

BSB Munich, Clm 10383/19

³ Antoine Garrisoles (1587-1652), originaire de Montauban, pasteur et professeur de théologie à Montauban, avait écrit un livre contre la théorie de l'imputation de Josué de La Place.

⁴ L'erreur originale.

⁵ Philippe de Jaucourt (1611-1669), baron de Villarnoul et de La Forêt-sur-Sèvre, petit-fils de Duplessis-Mornay.

7 janvier 1649 – Breda André Rivet à Monsieur Spanheim à Leyde

Monsieur & très honoré frère,

Je commence à estre en impatience de n'avoir rien de vous depuis l'xi du mois passé, que vous n'aviez pas encore reçeu mon pacquet par vostre battelier. Je vous ai escrit depuis par La Haye, et maintenant ce jeune homme, frère du correcteur de l'Eschole de cette ville, me venant advertir de son départ pour Leyden en intention de retourner dans huit jours. Je prens cette occasion pour vous souhaitter et à tous les vostres une heureuse année et vous faire part de nos nouvelles, lesquelles, grâces à Dieu, sont bonnes au regard de mos santez selon nos aages & condition.

Je vous ai mandé ce que j'avoy eu de Paris, & ce que j'y ai répondu. Nostre cause est trop bonne & juste pour nous laisser donner le tort, et toute la rhétorique & les artifices de delà ne me feront pas peur. Je vous ai envoyé une lettre de Monsieur du Moulin, et attens encore son pacquet promis. J'espère qu'à présent vous aurez reçeu la response d'Utrecht, & que la synopse tant attenduë verra le jour. Il est du tout nécessaire.

J'ay veu depuis deux jours douze disputes de Monsieur Voëtius sur quarante & six accusations de M. des Marets, qui m'escrit qu'il est ravi de l'avoir amené à personalibus ad realio, & se propose de pousser cela bien avant; sans avoir égard au scandale de leur Académie & aux risées des adversaires, & à ma perte de la jeunesse. Je déplore d'autant plus cela, que je n'y voy point le remède, si des deux costez les puissances supérieures ne les arrestent par une interdiction expresse de continuer. Ce que j'en ai pu lire ne sont que caullations, qui monstrent que la passion & la haine les transportent. Pour moy, je n'ay plus de moyen d'y servir, car ilz n'ont plus d'oreilles pour nous. Dieu les veuille retenir par son esprit.

Puisque les rivières s'ouvrent, nous auront doresnavant la communication plus libre si elles ne se referment. J'ay escrit à mon filz qu'il vous allast voir. Et puisque vous estes résolu de changer d'habitation, si vous n'avez changé ce que vous proposastes à nostre niepce. Je mande à mon filz qu'il prenne vostre résolution & vos bons advis, soit pour vendre la maison, soit pour la louër, après avoir pris conseil de ceux qui s'entendent en telles choses. Nous avons peur si nous la mettons en vente publique que nous ne perdions l'occasion de la louer, & que le temps n'estant pas bien propre pour vendre les maisons, elle ne nous demeure inutile. Que si on pouvoit vendre raisonnablement nous nous y résouldrions, quoy qu'en ce temps on est eu peine pour mettre l'argent seurement. Et nous n'en avons pas besoin, Dieu merci, de la vendre comme on faict en taverne. Je n'estime pas que cela soit honorable et ne suis parmi aucun des miens capable de mesnager cela. Mais si on connoissoit des achepteurs, gens d'honneur qui voulussent traicter immédiatement avec moy, cela seroit plus convenable. Mon fils parlera de tout cela & fera selon le mémoire que je luy adresseray. Je luy envoyeray

tous les contracts. Jehan Gillot a quelque congnoissance de ces choses qui souvent a trouvé moyen; s'il eust voulu, de vendre sa maison. Il nous pourra aider en cela⁶.

Je vous ai mandé ci-devant ce que j'ay escrit à Monsieur Heydamu & l'ay remercié de la harangue. Je n'ay encore rien de Monsieur Bochart depuis que je luy ai envoyé nos Apoles. On me mande que M. de L'Angle crie que tout est perdu & que nous courons au schisme⁷, auquel s'il arrive, ce que Dieu ne veuille, il aura bonne part. Je n'ay encore point veu l'ouvrage de Montauban. J'ay veu ici par des Polonois 30 disputes Antisociniennes sur divers passages qui prouvent exictentiam fili dei ante Mariam et promettent preuve de son éternité & consubstantialité. C'est Monsieur de La Place⁸ qui ne s'y prend pas mal, & se monstre assez d[...] & exacte & ne s'attache pas aux expositions de ses collègues. Je suis mary qu'il est si avant en la meslée pour l'imputation du premier pêché, car au reste il est modeste & plus retenu. Je vous prie m'envoyer ce que vous aurez pour moy par ce porteur, si vostre battelier ne vient point ou par La Haye, où on m'a dit que vous allez souvent.

Les nouvelles qui nous viennent d'Angleterre me font horreur. Tout y va à la ruine de l'Estat & de l'Eglise si Dieu ne les arreste. Je le prie qu'il aye pitié de son peuple et qu'il vous conserve longuement pour sa gloire. Nous vous baisons tous très humblement les mains, & à Mademoyselle, & tous les vostres. Je le fay sur tous & suis toujours,

Monsieur & très honoré frère,

Vostre très humble & obéissant frère et serviteur.

André Rivet

De Breda, le 7 jour de l'an 1649 que Dieu vous doint heureuse & prospère.

Je ne sçavoy pas que ma femme vous escrivoit. Elle vient de m'apporter sa lettre, en laquelle vous verrez son désir & son advis. Si quelques uns se présentent pour la louër, on leur pourra dire que s'ilz veulent veulent achepter, elle sera aussi à vendre. Jehan Gillot peut faire mettre le billet par vostre adresse.

BSB Munich, Clm 10383/36-37

⁶ A lire ces lignes l'on constate qu'au XVIIe siècle se posaient les mêmes problèmes que celui qui au XXIe siècle désire vendre sa maison.

⁷ Lettre de Vincent à Rivet du 5 novembre 1648. Cf. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, op. cit.*, p. 349, note 96.

⁸ Josué de La Place (1596-1655) né à Jersey où son père le pasteur Pierre de La Place s'était réfugié, était la troisième personnalité de l'Académie de Saumur. Il avait fait ses études à Saumur, y avait enseigné la philosophe, puis était devenu en 1625 pasteur de Nantes. Après avoir exercé le ministère dans cette ville pendant huit ans, il était revenu en 1633 pour enseigner la théologie à l'académie de Saumur.

22 janvier 1649 – Leyde Frédéric Spanheim à André Rivet

Cette lettre non conservée dans le Fonds Rivet est mentionnée dans la seconde partie des *Vindiciae* de F. Spanheim, éditées à Amsterdam, en 1649, p. 387.

3 février 1649 – Breda André Rivet à Monsieur Spanheim à Leyde

Monsieur & très honoré frère,

Le Sr. Gillot qui partit d'icy sapmedi matin pour Rotterdam, vous aura rendu mes lettres escrites à diverses fois, & le pacquet contenant près de la moitié de vos Vindiciarum que vous m'aviez envoyées, & ce que j'en avoy leu avec singulier contentement. J'ay depuis leu le reste que je vous renvoye, & tant plus j'en ai leu, plus je recognoy la mauvaise foy de cet homme et l'adresse que Dieu vous donne pour la faire voir. Vous trouverez le tout dans un pacquet qui contient les deux exemplaires du Specimen que L'Erpinière avoit envoyez à Paris et que nous avons attendu dix mois. Le Sr. Jehan Elzevir me les envoye comme adressez par le Sr. Petit. Je les vous renvoye pour les rendre à M. Elzevir. Pour celuy que vous m'avez envoyé, &pour un autre que M. Carré m'avoit envoyé, lequel Monsieur Bornius a pris; & vous prier m'en mander le prix que ledit Sr. Bornius me demande pour s'en acquitter.

Ledit Sr. Jehan Elzevir me mande qu'ils s'en vont commencer les Mémoires de Monsieur du Plessis defunct, & qu'ils suivront mon ordre. Vous sçavez ce que je vous en ai mandé, & la permission que m'a donné Monsieur de Villarnoul d'y insérer ce que je voudray. Les lettres que j'y ai mises ne sont nullement dangereuses, & je seray bien aise que les gens de bien voyent quelle a esté ma communication sur ce grand homme d'autant plus que vous aurez veu par les copies que mon filz vous a envoyées que nos parties se veulent prévalloir de l'estat qu'il a faict du feu Sr. Cameron. Mais, je remets le tout à vostre jugement à prudence.

J'ay reçeu une lettre de Monsieur du Moulin qui enjoint encer à sa fille de vous rendre ce qui a esté payé pour ses hoirs. Il estoit en peine si vous aviez reçeu son Iudicium. J'espère que vous l'en aurez tiré. En tous cas, je luy escriray. Il m'a mis en son pacquet une feuille imprimée in-8° de Fide Amyraldiana Collecta ex ejus scipritis de verbo ad verbum, maxime

⁹ Cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650, op. cit.*, p. 368, note 178.

¹⁰ Daniel de L'Erpinière (1594-1675) était un des principaux libraires de Saumur.

ex ejus Animad contre Frid. Spanhemium. C'est un recueil de tous les paradoxes & hardies assertions de cet escrit. Il ne me dit point d'où il vient, ni où il est imprimé. Mais, je ne doubte pas qu'il ne soit de luy¹¹, & qu'il n'aye faict cette collection pour autant de matières de l'escrit qu'il vous a commis.

Un Polonois, qui est ici, m'a prié de luy promettre d'en faire imprimer une centaine. Quand cela sera fait, si vous ne l'avez reçeu d'ailleurs, je le vous envoyeray, Dieu aidant, & vous prie de m'envoyer encore deux ou trois exemplaire du livre de mon frère pour en envoyer à Sedan quoy que j'estime que mon frère y en aura faict passer. Mais je crains que les mouvemens de Paris arrestent tout.

Monsieur du Moulin me mande que le Roy a donné tout le domaine de Sedan au gouverneur¹² pour tailler, coudre, déposer & establir officiers, payer toutes les charges, etc. Et il croid que cela sera advantageux à l'Eglise et à l'Académie.

J'attendray par quelque bonne occasion la suite de vostre labeur, & vous prie par le moyen de vos amis d'Amsterdam de sçavoir de Monsieur Blaeu, s'il a envoyé à La Rochelle une boite des Vindicia evang de Judit et si je doibs attendre la douzaine que je luy ai demandé pour mes amis. Je n'en ai point encore de nouvelles. J'ay néantmoins escrit à M. de Courcelles pour cela. J'espère qu'à présent vous ferez achever le synopse, pour laquelle je vous ai encore envoyé des extraicts de [...] M. de L'Angle que vous jugerez, comme je prise, y converty bien. On me demande fort cette pièce.

J'ay enfin reçeu par le moyen du Sr. Du Pré mon Geneso Exod et sur le Decalogae. Le Sr. Leers de Rotterdam me les demande pour les imprimer en un grand volume de la lettre & papier qu'il a imprimé l'Harmonie de Gerhardus, promet d'y commencer an may, & poursuivre sans intermission. Promet après ce premier volume de faire les autres deux, mais ne vouloir tout entreprendre à la fois, pource qu'aussi des autres pièces il s'en trouve encore, mais de celles là non. Je suis tenté de les luy donner, pour ce que je l'ay trouvé bien honneste en de qu'il a faict pour moy. J'en auray volontiers vostre advis. Je luy ai envoyé la distribution des trois volumes & de leur ordre. Je vous envoye ici quelques petites remarques desquelles vous ferez ce que vous jugerez à propos.

J'ay leu aujourd'huy les premières thèses de Monsieur Heydanus tirées de la plus part des termes de 8 August. Je ne sçay si vous observez la coustume que nous avions que toutes les 4 professeurs en théologie voyoient les thèses les uns des autres devant qu'elles fussent imprimées, & ce par ordre des curateurs pour tesmagner la bonne intelligence. Je n'adjouste rien aux autres choses que je vous ai escrites par le Sr. Gillot. Je crains encore par cette gelée que les eaux nous soint fermées. Si quelque chose presse nous aurons les messagers.

Je viens de voir lettre de Paris du 24 du passé, qui nous font les affaires bien brouillées, et Paris faisant de grandes levées, ayant avec eux Messieurs de Longueville, de Beaufort & de

¹¹ Passage cité par Van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650, op. cit.*, p. 363, note 159.

¹² Abraham Fabert (1599-1662) gouverneur de Sedan depuis 1642.

Vitry qui font des sorties en la campagne, & ne manquent ni d'argent ni de vivres¹³. L'estat du Roy d'Angleterre est déplorable¹⁴. Dieu y mette la main. Je le prie qu'il vous conserve & tous les vostres, & vous prie de saluer, en mon nom, humblement Messieurs vos collègues, et toute vostre maison, & me croire tousjours,

Monsieur & très honoré frère,

Vostre très humble & obéissant frère et serviteur.

André Rivet

De Breda, le 3 febvrier 1649.

BSB Munich, Clm 10383/38-39

12 mai 1649 – Leyde Ezéchiel Spanheim à Monsieur Rivet à Breda¹⁵

Monsieur,

La part qu'il vous plaist de prendre dans l'indisposition de mon Père, me met la main à la plume pour vous rendre conte de son estat. Monsieur Bornius vous aura rapporté celuy dans lequel il le laissa samedy passé et le ressentiment intime qu'il avoit pour la part que vous prenez en sa maladie. Depuis ses forces continuent encore à s'affoiblir davantage et les veilles et purgations passés achèveront de l'abbatre tout à fait. Ce qui nous mit le Dimanche dans de continuelle allarmes entre une sécheresse de gosier et de langue qu'il avoit qui marquoit encore beaucoup de chaleur au dedans.

Il fut recommandé aux prières de l'Eglise et son mal regretté généralement et avec plus de t [...] de toutes sortes de personnes qu'il n'eust peu. Seu[lement] le dégoust qu'il avoit pour toutes choses contribuoit encore à sa foiblesse qui estoit si grande si grande et l'est encore à présent qu'il faut continuellement que deux personnes le remuent, n'ayant aucun mouvement de ses membres. Cependant les médecins ont trouvé que depuis ce tems là ses

¹³ A la suite du départ de la Cour pour Saint-Germain le 6 janvier 1649, Paris désormais assiégée par l'armée de Condé s'est jetée dans la Fronde. Les duc de Longueville et de Beaufort, le maréchal de Vitry sont des grands seigneurs qui ont rejoints la rébellion.

¹⁴ Rivet ne le savait pas encore, le roi d'Angleterre a été exécuté le 30 janvier 1649.

¹⁵ Cette lettre dont la fin et donc la date est dissimulée par la reliure du registre a été classée à tort dans l'inventaire de la correspondance d'André Rivet comme étant de 1647 alors que par son contenue l'on constate qu'elle a été écrite par Ezechiel Spanheim quelques jours avant la mort de son père. *Inventaire de la correspondance d'André Rivet, op. cit.*, p. 329.

forces se remettoyent peu à peu, plustost que se diminuoient et en font meilleur jugement que par le passé, grâces à Dieu.

Madame la Princesse a contribué puissamment à son soulagement par des ex [...] confortatifs et des gelées qu'elle luy fait la grâce de luy envoyer, et dont il se sert de temps en temps quoy que fort ordinairement dans une aversion qu'il avoit pour toute autre chose. Monsieur van der Straten et de son propre mouvement et par les prières de Madame en prend un soin particulier et nous donne bonne espérance Dieu mercy.

La sécheresse du gosier luy a causé des aphtes qu'ils appellent et qui est le principal qui l'incommode à présent. Il a eu sept ou huictnuits fort inquiètes et sans prendre aucun repos, hormis la passée qui luy a esté plus douce que les précédentes et en laquelle il a un peu sommeillé.

Voilà la relation que je vous peu faire de son estat, Monsieur, et qui nous a causé de grandes inquiétudes. J'ay creu vous en devoir rendre conte le plus particulièrement qu'il me seroit possible, veu cette tendre affection de laquelle il vous plaist l'honorer. Il en a tesmoigné ses ressentimens à Monsieur vostre fils qui prit la peine de le venir voir Lundy passé et continue à se recommander tousjours à vos prières.

Ma Mère vous présente ses très humbles baise mains comme à Mademoiselle, et Mademoiselle du Moulin. J'y adjouste mes vœux à Dieu qu'il vous conserve longtemps à son Eglise comme un de ses membres les plus considérables et me face digne de mériter un jour la qualité

BU Leyde, BPL 300/77-78

Le 20 mai 1649, arriva à Breda la nouvelle que Frédéric Spanheim était décédé le 15 mai à Leyde. André Rivet prit sa plume pour adresser ses condoléances à Charlotte Du Port, veuve de Spanheim.

20 mai 1649 – Breda André Rivet à Mademoiselle Spanheim à Leyde

Ma bonne et chère damoyselle,

C'est avec le deuil au cœur & la larme à l'œil que je vous fay ces lignes & ne le puis autrement en vostre affliction qui est publique, mais qui est mienne particulièrement. Vous avez veu qu'elle a esté la conjonction étroite entre feu Monsieur vostre digne mari & moy, et la manière en laquelle nous avons vescu ensemble. Nos âmes estoient étroictement liées; & j'espère que Dieu les joindra en une mesme félicité.

Je pensois passer devant veu mes années, & luy estre en exemple de bien mourir. Dieu en a disposé autrement & m'a faict survivre pour apprendre à le suivre en semblable occasion. Je sçay combien vous est dure cette séparation & la condition de vefve, mère de tant d'orphelins. Mais, vous avez Dieu pour consolateur, et vos enfans l'ont pour père, immortel & tout puissant. Il s'est servi tant qu'il luy a pleu, & avec grand fruict pour son Eglise, de ce sien serviteur, qui a esté fidèle en la maison de Nostre Seigneur, qui l'a voulu faire entrer en son repos, et mettre fin à ses labeurs. Celuy qui vous met à cette espreuve vous fortifiera, et ne permettra que vous soyez tentée par dessus la portée qu'il vous donnera de sa grâce. Vous avez reçeu ses sainctes & sages instructions lesquelles vous pratiquerea pour vous & les vostres, & Dieu subviendra à vostre infirmité, & vous donnera la portion de l'esprit nécessaire pour la condition en laquelle il vous a mis ; fera aussi que les bons amis de toutes qualités qu'il a obligez en public & en particulier, & qui chérissent sa mémoire, vous rendront les devoirs qui sont deus à vostre estat, & à la compassion qu'ilz sont obligez de tesmoigner à vostre famille.

J'ay commandé à mon fils de vous aller offrire de ma part tout ce que j'y pourray; et si ma présence estoit nécessaire nonobstant mon aage, je passeray l'eau très volontiers pour vous servir d'affection. Monsieur Bernius faict estat de le faire durant cette vacance, auquel je donneray toute charge de communiquer avec vous & vostre filz aisné pour m'informer au retour de tout ce que je devroy sçavoir & faire. En attendant, je vous offriray non seulement tous mes offices, mais aussi ceus de ma femme et de sa niepce lesquelles ne participent pas moins à vos afflictions que moy mesme, & continuent avec moy leurs prières au Seigneur pour vostre consolation et conservation & ses abondantes bénédictions sur toute vostre famille et vous saluent humblement en nostre Seigneur, comme je fay de tout mon cœur, & suis,

Ma bonne & très chère damoyselle,

Vostre très humble & très affectionné serviteur et frère au Seigneur.

André Rivet

De Breda, le 20 may 1649.

BSB Munich, Clm 10383/27

23 mai 1649 – Leyde Ezéchiel Spanheim à Monsieur Rivet à Breda

Monsieur,

Nous avons esté tellement étourdie quelque temps de la perte inestimable que nous avons faitte que dans ces premiers transports, je ne me suis pas souvenu de vous en rendre conte, et m'acquitter du devoir que je vous devois avoir rendu plustost. Et certes elle est si grande que nous avons encore de la peine à la comprendre, et ç'à esté un coup si peu préveu qu'il ne nous a pas donné le moyen de nous préparer à une si rude espreuve. C'est à nous à le recevoir comme un chastiment du ciel et pour le plus grand qui pouvoit nous arriver icy en terre ayant perdu un chef si considérable, et un si ferme appuy. Il nous a laissé cette consolation avec beaucoup d'autre que sa mort est généralement regrettée de grands et petits et d'une infinité de personnes ont meslé leurs larmes avec les nostre dans une si funeste occasion.

Madame la Princesse entre autres qui durant sa vie avoit contribué tout ce qu'elle pouvoit imaginablement pour son soulagement jusques là qu'elle avoit esté sur le point de le venir voir, mais qui en fut détournée par Monsieur le médecin Van der Straten, nous a tesmoigné par l'envoys de Monsieur de Zuylichen¹⁶ comme elle participait bien avant à nostre doeil avec offre de tout service possible.

Sa fin fut aussi instructive que l'avoit esté toute sa vie et une vraye échole de vertu, sa constance fut aussi merveilleuse que sa piété qui se redoubloit au plus fort de son mal, et luy exprimer des paroles toutes raviss[antes] et qui doivent servir de leçon à jamais à toute sa famille. Il fit mesme des vœux et des souhaits pour ses plus passionnés ennemis, et paya leurs malversations contre luy d'autant de bénédictions sur eux et sur leurs familles, et ainsi parmi des prières et des exhortations aux siens à se remettre absolument en Dieu et en répétant à divers fois le mot de courage, il expira doucement vers les sept heures du soir le 15 du mois.

De vous dire les regrets d'une famille désolée et affligée au dernier point et qui se voit privée à jamais d'une personne si chère, et en qui elle avoit concentré toute son espérance seroit abuser de vostre patience, et ne connoistre la perte que nous avons faitte. Son ensevelissement se fit sans pompe comme il l'avoit ordonné le 20 avec une grande affluence de monde, et un regret universel. Monsieur Heidanus ensuite fit l'oraison funèbre en présence de Messieurs les Curateurs et d'un grand auditoire avec un applaudissement général et des

¹⁶ Constantijn Huygens (1608-1687), seigneur de Zuylichem, poête latin et hollandais, fut le secrétaire et conseiller des stathouders Frédéric-Henri, Guillaume II et Guillaume III. Il fut le père du célèbre astronome de ce nom. Hendrik Arie HOFMAN, *Constantijn Huygens (1596-1687). Een christelijk-humanistisch bourgeois-gentilhomme in dienst van het Oranjehuis*, HES Studia Historica, Utrecht, 1983. Constantijn Huygens était un des correspondants réguliers d'André Rivet. Sa première lettre à celui-ci est datée du 29 septembre 1631 et sa dernière lettre du 15 septembre 1650. La première lettre de Rivet à Huygens est datée du 14 juillet 1631 et la dernière du 13 septembre 1650. Cf. Jacob-Adolf WORP, *De Briewisseling van Constantijn Huygens (1608-1687)*, Rijks geschiedkundige publication, 's-Gravenhage, 1911-1917, 6 vol.

marques d'une tendre affection. Elle fut assez longue et s'y étendit fort sur les louanges du deffunt, et tascher de relever sa mémoire d'un style élégant le plus qu'il luy fut possible. Entre autre il y fit mention bien expresse de cette bienveillance particulière dont vous aviez esté liez ensemble selon que je l'en avois requis et dans les termes les plus avantageux quoy que tout au dessous de vos mérites. Nous luy en avons demandé l'impression qu'il nous a accordé après qu'il aura eu loisir de la revoir un peu.

Il y a eu aussi la visite que Monsieur de Saumaise avoit rendue au deffunct [...] l'advis dudit Sieur et l'exprima en des termes qui ne peuvent estre qu'honorable à sa mémoire. Le mesme continue à tesmoigner un regret extrême de nostre perte et m'a fait offrir et par Madame sa femme qui est tous les jours céans et par divers de nos professeurs toutes sortes de bons offices et une abolition de tout le passé, s'excusant de ne le faire luy mesme veu la goutte qui l'a prise de nouveau¹⁷ et qu'il fera paroistre partout l'estime particulière qu'il a faitte de feu nostre Père. Il n'est que Dieu qui sonde les cœur et qui connoist avec quelle sincérité il le fait.

Au reste, touchant de qui concerne les Vindiciae nous attendons vos ordres pour nous reigler la dessus absolument selon ce qu'il vous plaira de nous prescrire. Monsieur vostre Fils vous aura témoygné la prière qu'il luy en fit quelques jours avant sa mort, s'en remettant uniquement à ce que vous jugeriez le plus expédient¹⁸. Je ne vous céleray pas qu'il y a déjà quelques personnes qui en désirent la suppression comme entre autres le ministre françois d'Amsterdam qui assista pourtant à l'ensevelissement, quoy qu'il n'aye jamais eu une affection cordiale pour le deffunt, et qui témoigna tousjours une grande aversion pour ceux qui écrivent sur ces matières.

Mais vostre advis, Monsieur, et celuy de tant de gens de bien et d'honneur qui attendent cet écrit de tout costé avec une patience incroyable leur doit fermer la bouche à ce qu'ils ne se meslent là où ils ne sont pas appelez. J'estime qu'il y a encore quelques feuilles d'imprimées outre celles que vous avez, mais que nous n'avons pas encore reçeu d'Amsterdam. Il y a beaucoup de copie d'écritte pour des feuilles suivantes mais remplie de lacunes ayant esté faitte sur un brouillon écrit à la haste et d'une façon peu lisible et sans que deffunt aye eu loisir de la relire après y avoir supplée tout ce qu'il me sera possible, je me donneray l'honneur de vous l'envoyer telle qu'elle est afin de voir ce qu'il vous plaira d'en ordonner.

Je vous renvoye le lettre de Monsieur Vincent et quelques autres que j'avois receu pour mon père dont vous serez pas marri peut-estre d'avoir la lecture. J'y adjouste quelques remarques que j'avois faittes sur la critique de Saumur pour servir d'appendice à l'écrit de Monsieur de Beaumont¹⁹, et dont mon Père n'avoit leu qu'une partie. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de les regarder comme le fruit d'une jeunesse encore tendre et qui

¹⁷ Ce passage à partir de « Le mesme ... » est cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, p. 370, note 187.

¹⁸ *Ibid.*, p. 371, note 192.

¹⁹ Jean III de Baillehache, Sieur de Beaumont, d'une famille bourgeoise de Caen, ancien élève de l'académie de Sedan, était le fils de Jean II de Baillehache, Sieur de Beaumont, qui avait fait sa théologie en 1618 à Genève et qui fut de 1620 à 1662 l'un des pasteurs de Caen. Jean III de Baillehache sera pasteur de l'église des Veys prés d'Isigny. Il est mort aux Veys le 9 juin 1677. Données aimablement communiquées par le pasteur Denis Vatinel.

n'a pas atteint sa vintième année, et de m'honorer de ces corrections que je recevray avec tout le respect et toute la déférence que je vous dois, et je prends la hardiesse de vous adresser ce brouillon afin qu'ayant passé par vos mains et vos advis judicieux je le puisse mettre au net, et le polir davantage, l'ayant broché assez à la haste, et veu que j'aye peu proffiter des remarques de feu mon père. C'est en cette qualité que vous nous permettrez de vous considérer à présent, et à dépendre de vos conseils de toute vostre conduite. Je vous en conjure très humblement au nom de ma Mére qui en l'estat auquel elle se trouve n'a point de recours plus asseuré que ...²⁰

Monsieur,

BU Leyde, BPL 300/79-80

30 mai 1649 - Leyde Ezéchiel Spanheim à Monsieur Rivet à Breda

Monsieur,

Je me donnay l'honneur de vous escrire assez amplement ces jours passez et j'espère que le paquet vous aura esté rendu, auquel j'avois enfermé quelques remarques²¹ que j'avois faittes par l'ordre de mon Père sur la critique du Thaumaturgue. Je m'estois simplement arresté sur quelques mots que Monsieur de Beaumont avoit laissé en arrière en son judicieux écrit, pour ne laisser matière de triomphe à des personnes qui en cherchent mesme dans un sujet de confusion et de honte pour eux.

Depuis, j'ay reçeu cette lettre dudit Sr. de Beaumont par laquelle je vois qu'il a continué son ouvrage, et entrepris la mesme besogne de laquelle je m'estois déjà acquitté selon ma portée. Je suis marri seulement que feu mon Père m'a déjà comme engagé à publier ce que j'ay faitpas son advis ayant remarqué qu'il en faisoit mention dans l'une des fueilles imprimées de son livre. Autrement Monsieur de Beaumont s'en acquittant beaucoup mieux que moy selon mon exquis sçavoir me ravira sans doute tout ce que je pouvois dire sur un si maigre sujet, et je ne feray rien que de jetter $v\lambda avkat$ villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer les observations dudit <math>villet signal la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer la vois judicieux advis, et ne manqueray de vous envoyer la vois judicieux advis et ne manqueray de vous envoyer la vois judicieux advis et ne manqueray de vous envoyer la vois jud

²⁰ La fin de cette phrase, la formule de politesse, la signature sont dissimulées par la reliure du registre.

²¹ Appendix vindiciarium. Disquisitio critica contra Amyraldum.

Nous avons veu Monsieur Bornius ces jours passez qui me leut un mémoire de vostre part, et auquel je me mis d'abord en devoir de satisfaire. Et premièrement, je vous diray, Monsieur, touchant ce qui concerne le reste de la copie des Vindicia qu'en ayant fait un exacte perquisition, j'ay trouvé qu'il y en avoit de fait de la main de feu mon Père jusques au sixième Exotemes ayant entièrement achevé l'examen de ces [dites] longues dissertations que font la partie III et IV Animadversionem tuam et qui sont la fin du grand ouvrage, l'une estant sur l'Exoteme [...] XXIII comme vous sçavez et luy les ayant rangé dans leur ordre d[e] copie. Il y en a une partie déjà de décritte, mais remplie de lacunes. Mon Père n'ayant eu le loisir de la relire, et estant copiée sur un original à la haste, et quod omnes a sui lectione vel solo adspectu potest deterrere²².

Je ne laisse pas pourtant, Monsieur, de vous l'envoyer en cet estat pour satisfaire à vostre désir, et pour voir de quelle façon on pourra [remédier] à ce qui manque. Je réserve à vous envoyer le reste de ce que j'auray le loisir de le mettre un peu en ordre et verray s'il y a moyen d'en sortir, n'y a que mon cousin qui demeure à Amsterdam et moy qui soyon accoustumés à cette main, et c'est luy qui a décrit la copie que je prends la liberté de vous envoyer.

Les continuelles distractions et les atteintes de maladie que feu mon Père a eues de tems en tems ne luy ont pas laissé le moyen de continuer cet ouvrage outre le tems qu'il luy falloit donner à la révision des cahiers qu'on envoyoit à l'imprimeur et à la correction des fautes qu'on laissoit dans la copie. Outre qu'il estoit en cecy d'autant plus exact que le livre s'imprimant en son absence, et qu'il eust moyen de revoir les épreuves.

Je vous envoye aussi par ce mesme ordinaire l'histoire de Monsieur Reveau²³, n'ayant pas encore trouvé sa lettre dans la prodigieuse quantité qu'il y en a de toutes sortes [...] ne manqueay pas dans la révision que nous en ferons de mettre à part toutes celles que je trouveray de vostre main, et principalement qui tou [...] quelque matière ou quelque point chatouilleux et de les fermer à la clef avec d'autres sur ce mesme sujet ou de vous les renvoyer si vous l'avez à gré.

Pour ce qui est de l'écrit de Monsieur de Chamvernon ne l'ayant pas encore trouvé complet, je n'ay pas osé vous le faire tenir imparfait, et dans le veue générale que je vay faire de la bibliothéque. Je ne manqueray d'en prendre soin et de les mettre à quartier, et ensuite vous / les faire tenir seurement.

J'ay trouvé aussi une lettre de M. Morin qui s'adressoit à vous Monsieur quoy que de fort vieille date, comme j'ay peu remarquer de celle qu'il avoit écritte à mon Père. Le retardement doit estre imputé à ces troubles et confusion de France²⁴ qui a causé l'interruption du commerce pour quelques tems.

²² Citation latine reprise par A. G. van Opstal, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoot ann het hof van Frederik Hendrik*, (Thèse de l'Université libre d'Amsterdam), Harderwijk, 1937, p. 119, note 1.

²³ Cette histoire de Georges Reveau a été éditée sous le titre : Gregorii Vellei ad Pamphilum Centinium de specimine animadversionum Mosis Amyraldi adversus exercitationes Frédereci Spanhemii de gratia universali judicium, Lugdunum Batavorum, 1669 (1649).

²⁴ Le 11 mars 1649 la paix de Rueil avait mis fin à la Fronde parlementaire.

Nous avons aussi receu une lettre de Monsieur Drelincourt pour le deffunt, mais qui ne concernoit rien de particulier. Monsieur Mestrezat envoye aussi à feu mon Père son Traitté in-4° de l'Eglise²⁵, par le fils de Monsieur Murat selon qu'on m'écrit de Paris, mais nous ne l'avons pas encore receu, non plus que le livre de Monsieur Blondel²⁶ qu'il avoit écrit d'envoyer au deffunt.

Cependant, je vous demande pardon de la liberté que je prends d'abuser de vostre loisir après vous avoir rendu, et de la part de ma Mère mes très-humbles remerciemens de vos bonnes lettres. Elle se recommande très humblement à l'honneur de vos grâces, comme aussi à Mademoiselle [et à] Mademoiselle du Moulin. Pour moy, je vous demande la permission de me signer à jamais,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur. Spanheim

En grande haste de Leyden, ce 30 mai 1649.

BU Leyde, BPL 300/81-82

²⁵ Jean MESTREZAT, *Traitté de L'Eglise*, Genève et Charenton, 1649, in-4°.

²⁶ David BLONDEL (1590-1655), ancien ministre du comte de Roucy à Houdan, avait été autorisé à venir à Paris en 1643 pour faciliter ses recherches. Il fit publier en 1648 et 1649 plusieurs ouvrages et l'on ne sait lequel il avait promis d'adresser à Spanheim. En 1650, il partit en Hollande pour occuper à Amsterdam la chaire d'histoire venue à vaquer par la mort de Vossius. H. BOTS et J. de VET, « David Blondel (1590-1655), professeur à l'Athénée illustre d'Amsterdam. Un témoignage par luimême », LIAS, IX, 1982, p. 111-128.

7 juin 1649 - Leyde Ezéchiel Spanheim à Monsieur Rivet

Monsieur et très honoré Père,

J'ay tardé jusques icy à vous rendre mes très-humbles remerciemens de la lettre qu'il vous a pleu de m'escrire et que Mademoiselle du Moulin m'a rendu de vostre part avec mon petit escrit contre le Thaumaturgus. Je suis glorieux de l'approbation qu'il vous plaist de luy donner, et que vous le jugez digne de paroistre en cet équipage en suite de l'écrit de Monsieur de Beaumont. En cela, Monsieur, comme en toute autre chose, je me reiglerai selon vos advis judicieux, et feray mesme tousjours violence à mes sentimens, pour entrer dans les vostres. J'aurois déjà envoyé à Amsterdam le Traitté de M. de Beaumont, n'estoit qu'il promettoit d'y adjouster une préface, et encore d'autres additions, comme vous aurez peu voir par sa lettre que je vous envoyay à ce sujet, et ce qui me fait croire que mon petit travail sera superflu, ayant suppléé ce qu'il avoit oubtré ou négligé dans ses premiers cahiers.

J'ay reçeu encore hier lettres de sa part par lesquelles il témoignoit que [...] de feu mon Père l'avoit retardé de nous envoyer [...] et qu'il attendoit d'en voir une heureuse issus, me priant de [...] former particulièrement de son estat. Je le feray, Dieu [aydant] dès demain, et le prieray de nous faire tenir au plustost ce qu'il a couché par écrit.

Le nombre des distractions et lettres qu'il me faut écrire m'occupe tellement mon temps que je n'en ay peu encore trouver pour mettre au net ce qui me [...] de la copie des Vindicia, outre de la difficulté que j'y [rencontre] à en pouvoir sortir vous la pourriez aisément conjecturer par l'eschantillon que je vous en ay envoyé par Monsieur vostre Fils.

J'ay veu la semaine passée Monsieur de Sau[lmaise] qui m'offrit toutes sortes de services, et me témoigna beau[coup] de bonne volonté. Je ne le trouvay pas trop bien disposé pour la vocation de Monsieur Bochart, quoy qu'il fit p[aroistre] de l'avoir en grande estime. Hier au soir, Monsieur de Plaet ayant ramené au logis Madame sa femme qui a[voit] esté céans. Mondit sieur Saulmaise luy dit qu'il ne falloit penser d'avoir Monsieur Bochart, veu que Monsieur Sarrau luy avoit escrit qu'indubitablement il ne viendroit pas et qu'on ne le laisseroit jamais partir du lieu où il est. Je ne sçay pas pourtant si ledit Sr. Conseiller n'avance ce[là] de luy mesme, sans en avoir communiqué à Monsieur Bochart.

Il semble que nostre ville porte à la profession Monsieur Bisterfeld²⁷ et particulièrement Monsieur le Pensionnaire qui a beaucoup de pouvoir. On dit que pour Monsieur Heidanus²⁸,

²⁷ J. H. Bisterfeld de Weissemburg est le premier candidat sur lequel se porta le 27 juin 1649 le choix des curateurs pour succéder à Spanheim, mais le prince G. Rakoczi au service duquel il se trouvait refusa de lui donner son congé.

²⁸ Abraham Heidanus pasteur à Leyde depuis 1627, avait été nommé le 13 septembre 1648 à la chaire de théologie précédemment occupée par Constantin L'Empereur. A ce titre, il avait pronconcé l'éloge funèbre de Frédéric Spanheim.

il favorise fort M. Coccejus²⁹. D'autres parlent aussi de Monsieur Des Marests qui à ce que j'ay appris témoigne de n'en avoir pas de l'aversion et ne seroit pas marri qu'on luy adressas cette vocation. J'estime pourtant que ses disputes luy préjudicieront beaucoup et qu'on aura de la peine à faire résoudre ces Messieurs pour l'appeler. On parle aussy d'appeler M. Apollonius³⁰ à la profession et qu'il aura bonne part et bonnes grâces de la ville et de M. Scaep. Je ne sçay ce qui en est.

Au reste, l'Harangue de M. Heidanus est sur la presse et je ne manqueray pas d'en faire tenir des exemplaires à ceux qui ont honoré le deffunt d'une bienveillance particulière. Les Elzevirs l'impriment in-4° à leurs dépens, de mesme que l'inaugurale dudit Sr. Heidanus. M. de Henvliet ayant payé près de 1500 livres pour l'impression de celle in-folio sur la mort de son Père. S'il y a quelqu'un par de là qui voulust y adjouster quelques vers il sertoit besoin de les envoyer au plustost.

J'ay reçeu lettres ces jours passez de Monsieur de La Rivière³¹ par lesquelles il me mandoit qu'on luy avoit écrit de Middelbourg qu'on y avoit fait courir le bruit que feu mon Père peu avant sa mort s'estoit rétracté de tout ce qu'il avoit dit de Morus, et en avoit témoigné un extrême regret. Ce qui est une fausse calomnie, n'ayant jamais eu l'esprit plus en repos de ce costé là, comme il a témoigné peu avant sa fin, rendant grâces à Dieu que son innocence avoit esté justifiée par ceux mesmes qui avoyent ottrovez les belles Testimoniales. Je ne croy pas que nostre voisin est [au]theur de cette fourbe, puisqu'il est bien asseuré du contraire et n'y auroit point de gloire pour luy, de débiter ce conte [par] plaisir. J'en ay écrit un mot tout présentement à M. Le Lon³², pasteur de l'Eglise françoise à Middelbourg, pour rembarrer la calomnie. Il me semble que ces Messieurs dudit lieu ne devroient pas faire [atteinte] à sa mémoire après luy en avoir fait divers durant sa vie et [l'avoir] décrié mesme par lettres publiques avec divers autres comme une personne préférant ses passions et ses intérests particuliers à ceux du public. Ils se repentiront un jour tost ou tard de leur si grave inclination envers un More incognu en faveur duquel ils n'ont pas craint d'offenser des personnes desquels le mérite ne leur estoit pas tout a fait inconnu, quoy que la sincérité de leurs actions le fict.

J'ay déjà ramassé presque tous les cahiers de l'escrit de M. vostre Frère. Il en manque encore quelques uns que je mettray à part à la première occasion. Ma Mère se recommande très humblement à l'honneur de vos grâces, et elle ne manquera pas de se prévaloir aux occasions de vos advis paternels, [auxquels] elle déférera tousjours plus que personne du monde. On continue de luy témoigner à elle et à vous tout plein de bonne volonté et d'avoir eu

²⁹ Johannes Cocceius (1603-1669), professeur de théologie à Francker, est le second candidat sur lequel les curateurs, ne pouvant obtenir Bisterfeld, portèrent leur choix le 8 juin 1650 pour remplacer Spanheim.

³⁰ Willem Apollonius (1603-1657), originaire de Veere, pasteur de l'église flamande de Middelbourg depuis 1631. Il succéda en 1652 à Morus en sa chaire de théologie à Middelbourg.

³¹ Samuel de Lescherpière, sieur de La Rivière, ancien pasteur de Rouen, s'était réfugié en 1621 aux Provinces –Unies et était devenu en 1622, pasteur de l'Eglise Wallonne de Delft. Il mourut en 1661 dans sa 87^e année. Ferdinand-Henri GAGNEBIN, « Liste des Eglises Wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies », *Bulletin de la Commission pour l'Histoire des Eglises Wallonnes*, tome troisième, Martinus Nijhoff, La Haye, 1888, p. 39.

³² Jean Le Long était pasteur de l'Eglise Wallonne de Middelburg depuis 1641. Il est mort en octobre 1665. *Ibid.* p. 103.

quelque considération la mémoire du deffunt. Nous en verrons bientost les effets, faisant au reste ses très humble baise mains à Mademoiselle, et Mademoiselle vostre Excellente niepce, et la remerciant très humblement de la peine qu'elle a prise à La Haye pour elle. Pour moy, je prie Dieu de toutes les passions de mon âme de vous conserver encore long temps à son Eglise vostre famille et à tous ceux qui ont l'honneur de vous connoistre, entre lesquels je prends la liberté de me dire, demeurant au delà de mes expressions,

Monsieur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

Spanheim

De Leyden, ce 7 juin 1649.

BU Leyde, BPL 300/83-84

14 juin 1649 - Leyde Ezéchiel Spanheim à Monsieur Rivet

Monsieur et très honoré Père,

J'ay reçeu la lettre qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire ces jours passez avec les cahiers des Vindicia. J'avois bien creu que ce seroit autant d'énigmes à déchiffrer, et qu'on ne pourroit venir à bout d'une copie si embrouillée. Je vous advoue pour moy que j'y perds l'escrime, et que je me trouve très ignorant dans une chose où je croyois estre le plus expert. Il y a bien quelques cahiers vers la fin qui sont un peu mieux escrits, mais comme ce ne sont que des parties d'un seul Eroteme, je ne vois pas qu'on les puisse publier avec bienséance. Outre qu'ayant broché cela à la haste sans l'avoir releu, cette réfutation ne peut estre ni exacte ni si polie que les précédentes. Nous verrons pourtant un peu plus à loisir tout ce qui se pourra faire sur ce sujet.

J'attends la Préface de l'écrit de M. de Beaumont avant que de la bailler à l'imprimeur et je l'ay prié de la haster au plustost. M. de Saumaise m'ayant témoigné qu'il ne seroit pas marri de voir mes petites observations, et qu'il m'en donneroit librement son advis après que j'en auray décrit quelques cahiers je seray bien aise d'en profiter, afin que je ne hazarde rien en ces matières dont je ne puisse sortir avec honneur.

L'oraison de M. Heidanus est toute achevée, mais Mademoiselle de Schurman s'estant offerte d'envoyer quelques vers pour y adjouster. Cela est cause qu'on en suspend la publication, outre qu'on a trouvé bon d'y adjouster l'Epistre dès le commencement. Au reste ledit Sieur y a voulu flatter un peu M. de Saulmaise, avec lequel il entretient étroite correspondance, et a un peu changé les termes qu'il avoit dit en public sans pourtant que je trouve que cela puisse préjudicier à la mémoire du deffunt, autrement par aucune considération nous n'en eussions permis l'impression. Cest estrange que ces gens qui ont tousjours eu un petit levain de jalousie contre le deffunt ne peuvent s'abstenir d'en donner des marques après sa mort, car pour les grandes louanges qu'il luy donnoit, et esquelle il dit en celle là d'avoir excéder, comme j'ay appris de quelques siens confidens, quoy qu'il l'aye fait de son propre mouvement. Il avoit fait rouler des termes qui ne pouvoient estre que très désavantageux lesquels il a effacé par après à ma requeste : illum in amicitia telem modum xervasse ut cos tantum admittiret qui verum ille pretium statierent, coterum si cum et quispiam quisi cum domparer agens instituisset statim ejus frigere moneri pot[...] non aliter ejus amicitiam redimi quam si officiis primo demulceretum. Ce qui sont des marques d'un esprit bas et servile, et qui témoigneroient qu'il n'a pas eu une connoissance entière du naturel du deffunt qui n'est rien moins que cela et Dieu mercy est autrement reconnu par ceux qui ont sondé son interteur.

Tout nostre peuple demande la version de cette harangue avec une ardeur incroyable, et M. de Saulmaise mesme avec les autres de nos professeurs m'ont conseillé de l'entreprendre pour donner cette satisfaction à nos gens. Je n'ay pas peu pourtant encore m'y résoudre, et ne sçay si ce seroit de la bienséance pour moy. J'en attendray vostre jugement après que vous l'aurez veue, et selon cela m'y régleray entièrement.

Pour ce qui est de la vaisselle d'argent³³, je vous diray, Monsieur, qu'après le départ de Mademoiselle du Moulin qui emporta la mouchette, ma Mère ayant conféré touchant la vente qu'elle en vouloit faire avec des personnes esquelles nous avons une entière confiance. On luy a hautement déconseillé de le faire pour le présent puisque, Dieu merci, nous n'estions pas en nécessité de ce costé là, et que cela ne pourroit estre qu'honteux pour nous, dans les premières semaines on s'alloit deffaire des pièces de ménage. Outre qu'il valoit mieux attendre que la bibliothèque fut premièrement vendue afin de faire ensemble par après quelque petite somme au lieu qu'autrement l'argent s'éparpille, et ne reviendroit comme à rien. Mesme pour les chandeliers estant assez légers et pas de grand prix la façon ostée, avant la réception de celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire, ma Mère avoit fait dessein de les garder, comme aussi on le luy avoit conseillé, en souvenance de ceux qui en avoyent fait présent, et pour ce que c'est une pièce de ménage assez ordinaire et qu'on n'estoit pas en nécessité de s'en deffaire. Et Mademoiselle du Moulin dans sa lettre qu'elle prit la peine de luy escrire de La Haye ne luy en faisoit aucune mention, parlant simplement des mouchettes desquelles elle s'estoit sebsie, et de l'argent qu'elle en avoit consigné ès mains de Mademoiselle Goyer³⁴. Cependant, elle vous remercie très-humblement de l'offre favorable que vous luy faisiez et si vous agréez néantmoins d'avoir les chandeliers, elle postposera tousjour ses interests aux vostres et vous les envoyera quand vous témoignerez de le désirer, estant preste de vous tesmoignez partout qu'elle ne désire rien tant que de se conformer à vos advis paternels, et de dépendre de vos ordres. Elle s'estonnede n'avoir pas encore reçeu la louange de la maison, et M. de Wevelichaven qui fut hier céans, luy dit qu'on le luy feroit tenir au plustost, et que c'estoit la mégarde de son garçon qu'on ne luy en avoit porté encore l'ordonnance. Elle vous l'envoyera dès qu'il sera entre ses mains, vous demandant pardon du délay, qui ne vient pas d'elle.

Messieurs les curateurs doivent s'assembler extraordinairement Dimanche prochain en cette ville, et nous en veyrons ensuite le résultat. On nous fait beaucoup espérer de leurs bonnes intentions envers nostre famille aussi bien que de nostre Magistrat qui a tousjours témoigné une particulière bienveillance au deffunt. M. de Sommelsdick³⁵ s'est employé envers ceux de son propre mouvement aussi bien que Madame la Princesse. Je me donneray l'honneur de vous donner advis à l'instant de ce qu'ils pourront résoudre et à nostre égard et pour ce qui est de la Profession. Ma Mère jetta le propos de M. Bochard en passant à M. le Pensionnaire, avec les éloges qu'elle avoit ouy faire de sa capacité à feu mon Père, mais elle vit bien qu'il n'estoit point parti pour luy, et qu'il l'avoit en estime plustost de Philologue que de Théologien. Cependant, ils n'en trouveront point de plus habile et pour mon particulier je souhoitterois infiniment sa venue pour proffiter de sa conversation.

J'auray soin de tout ce qu'il vous a pleu me marquer en vostre lettre et le feray tenir droit que je l'auray ramassé. J'espère que le livre de Monsieur du Moulin s'imprimera et que le public jouira bientost d'une si excellente p[ièce]. On ne sçauroit assez pincer ce présomtueux qui témoigne plus d'insolence à présent que jamais. Nous attendons avec

³³ Le passage de cette lettre est saisissant par la manière dont Ezéchiel Spanheim nous fait partager les aléas d'une famille qui doit se débarrasser des objets chers avant son départ vers un pays lointain.

³⁴ Cette demoiselle Goyer était une des filles née d'un premier mariage de Pierre Gohier, le second mari de Suzanne du Moulin, l'une des sœurs de l'épouse d'André Rivet.

³⁵ Cornelius van Aerssen, seigneur de Sommelsdyk, fils du diplomate François van Aerssen décédé en 1642, était colonel de cavalerie, et gouverneur de Nimègue.

impatience ce qu'il a publié contre ceux de vostre excellent Frère et Monsieur Vincent, et la réponse desdits Sieurs qui feront bien de ne l'espargner pas.

En attendant, je vous présente les très humbles baise mains de ma Mère et à Mademoiselle vostre vertueuse compagne et Mademoiselle du Moulin. J'y adjouste la très humble prière de me croire à jamais,

Monsieur et très honoré Père,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur. Spanheim

De Leyden, ce 14 juin 1649.

M. de Zuylichen m'ayant fait l'honneur de m'escrire, je l'avois prié en luy répondant d'honorer la mémoire du deffunt de quelques uns de ces excellents vers, comme il l'avoit fait en diverses autres occasions, mais n'en ayant pas eu de réponse et apprenant qu'il est à Breda avec Son Altesse, nous luy demeurerions infiniment obligés. Si par vostre faveur il voulut rendre témoignage de son affection envers le deffunt, mais il faudroit que ce fust au plustost.

Comme je m'en allois cachetter cette lettre, Mlle Goyer vient d'arriver de La Haye avec le basteau de dix heure, qui a apporté à ma Mère la lettre de Mademoiselle du Moulin. Elle luy demande pardon si elle n'a pas le loisir de luy répondre pour cette heure, devant tenir compagnie à madite demoiselle. Cependant elle m'a donné charge de vous dire qu'elle seroit marrie de garder les chandeliers [...] et qu'elle changera volontiers de résolution à vostre égard.

BU Leyde, BPL 300/85-86

Jean-Luc TULOT

(La suite de cette correspondance paraîtra dans le prochain cahier).

LA FAMILLE EYNARD

DU DAUPHINE A GENEVE, A LYON, PUIS DE NOUVEAU A GENEVE

Les deux premières générations sont connues par les registres réformés de La Baume-Cornillane, de 1572 à 1577, conservés dans la série TT des Archives nationales (AN TT 328).

Les portraits sont pour la plupart extraits de l'ouvrage de Paul Eynard, *Le Palais Eynard*, Genève, après 1985.

Les éléments généalogiques sont extraits de Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, tome III.

- I. Jacques EYNARD dit CHAVILHON, laboureur de la Baume-Cornillane, épouse Thonye R[econe], (nom difficile à lire), fille de Pierre R. dit PEYRICHON, laboureur cité en 1565, d'où :
 - 1. Eme Eynard, baptisé le 15 avril 1565.
 - 2. Symond Eynard, baptisé le 10 novembre 1567.
 - 3. Marie Eynard, baptisée le 4 avril 1572.
 - 4. Madaleyne Eynard, baptisée le 1er septembre 1582.

Filiation suivie:

- I. Jacques EYNARD de la Baume-Cornillane, eut trois fils :
 - 1. Antoine Eynard, qui suit.
 - 2. Daniel Eynard, épousa Louise Calmier, d'où :
 - a. Jacques Eynard, réfugié à Araau où il vivait en 1693.
 - 3. Mathieu Eynard, père de :
 - a. Antoine Eynard, qui reçoit les biens de ses cousins et de ses tantes.



Gabriel-Antoine Eynard

II. Antoine EYNARD, épouse Sara Calvier, d'où:

- 1. Isaac Eynard, qui suit.
- 2. Jacques Eynard, qui suivra.
- 3. Louise Eynard, femme de Gédéon, fils de François Ageron.
- 4. N. Eynard, major et commissaire des guerres, mort sans alliance à Londres.
- 5. Simon Eynard, réfugié à Londres où il fut négociant et mourut fort riche.
- 6. N. Eynard, fille, mariée à Nathaniel Chenevier.

III. Isaac EYNARD, resté en France, conseiller du roi, épouse Isabeau de Saulses, de Montélimar, d'où :

1. Louise Elisabeth Eynard, épouse Rodolphe Gaulis, de Cossonay, d'où notamment, descendance Du Pasquier.



Louise Elisabeth Eynard, épouse de Rodolphe Gaulis Collection particulière

Du second lit:

- 2. Jacques Eynard, qui suit.
- 3. Caroline Eynard, née le 8 octobre 1773, femme du premier syndic Odier.
- 4. Jean-Gabriel Eynard, qui suivra.
- IV. Jacques EYNARD, né le 10 avril 1772, épouse Suzanne Elisabeth, fille de Daniel Zacharie Chatelain, pasteur à Amsterdam, et de Jacqueline Smith. Ils sont les parents de :



Jacques Eynard

V. Jean-Gabriel EYNARD, né le 28 décembre 1775, bienfaiteur de la Grèce qu'il a aidée financièrement et par ses relations. Il construisit, à partir de 1817 le Palais Eynard à Genève, qui fut inauguré en 1820. Il épouse Anne Charlotte Adélaïde, fille de Michel Lullin de Chateauvieux et d'Amélie Christine Pictet. Lors du Congrès de Vienne, la belle Madame Eynard connut de grands succès mondains, dansant notamment avec le tsar Alexandre et le roi de Prusse. Ils ont adopté Sophie Eynard, qui a épousé Charles Eynard.

Jean Gabriel Eynard par Gérard en 1809



Jean-Gabriel Eynard portant de nombreuses décorations



Anna Lullinet Jean-Gabriel Eynard en 1810



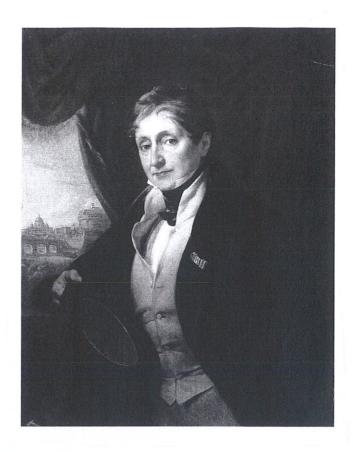
Anna Lullin en 1810.



Jean-Gabriel Eynard en 1810.

Anna Eynard-Lullin et Jean Gabriel Eynard par Horace Vernet en 18 31





Anne Charlotte Adélaïde Eynard-Lullin, Vente Couturier Nicolay 22 décembre 1992

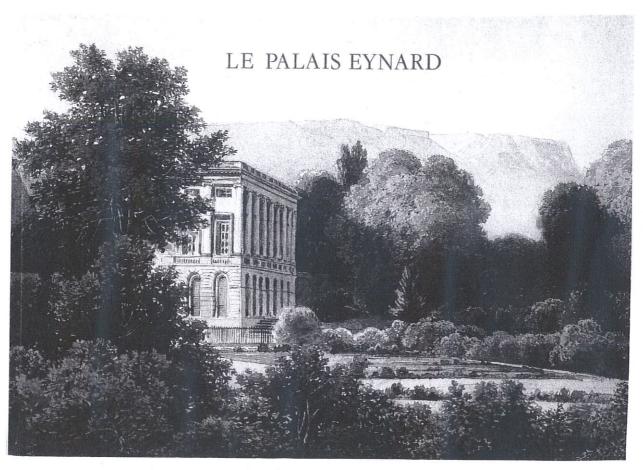


Non rattachés:

Jacques EYNARD, marchand du pays du Dauphiné, épouse le 29 janvier 1614 en l'église réformée de Coutras, Marie Giraut, de Coutras.

Daniel EYNARD, drapier ou cardeur de laine, de la Baume-Cornillane, est assisté à Genève, puis à Francfort sur le Main en 1686.

Thierry Du PASQUIER



Le Palais Eynard, à Genève

LA FAMILLE FRIES DE MULHOUSE, CINQ SIECLES D'HISTOIRE

(première partie)

I. AVANT-PROPOS

L'histoire de l'Alsace est si singulière qu'on n'a pas hésité à en faire un élément déterminant du caractère de ses habitants [1]. Au sein de cette province, Mulhouse constitue elle-même une singularité : initialement ville d'Empire en 1308, elle s'en est détachée progressivement pour constituer une république bourgeoise indépendante, un ilot calviniste enclavé dans les possessions autrichiennes catholiques, puis dans celles du royaume de France jusqu'à son rattachement en 1798. Ce cas est unique en Alsace. Le XIXème n'est pas moins étonnant, qui va voir la ville déployer une prodigieuse activité industrielle alors que rien ne semblait la prédestiner à ce rôle. Enfin, à Mulhouse même ; nous trouvons la famille Fries dont beaucoup de représentants témoignent aussi d'un caractère singulier : entreprenants, rebelles, financiers, diplomates, capitaines d'industrie, tous ces caractères singuliers se côtoient dans les portraits qui vont suivre. Ecrire leur histoire, étudier comment celle-ci est étroitement liée à celle de Mulhouse pendant presque quatre siècles, c'est témoigner de cette triple singularité.

II. ORIGINES DE LA FAMILLE FRIES DE MULHOUSE

Le nom de famille Fries, répandu en Alsace, Suisse, Allemagne et aux Pays-Bas, se rencontre sous différentes variantes : *Friesz, Friess, Vries, Vriese*. Malgré cette apparente quasi-homonymie, l'origine de ce patronyme est diverse : certaines familles tirent leur nom d'une provenance géographique (originaire de la Frise, province du nord des Pays-Bas occupée jadis par le peuple des Frisons) d'autres d'un nom de métier (un *Fries* désigne un spécialiste du drainage, de l'irrigation, du terrassement de canaux). Le patronyme de certaines autres familles dérive d'un nom d'homme germanique *Vreso* dont la forme latine Freso pourrait correspondre à l'allemand *Fritscheman*, ou Frédéric. Cette dernière origine nous semble la plus probable dans le cas de la famille mulhousienne évoquée ici.

Dans son livre *Die Grafen von Fries* [2], le comte August von Fries, issu lui-même de cette famille de Mulhouse, plaidait pour une origine suisse. Ses premiers membres connus auraient été les *Vrieso*, ministériaux des ducs de Zähringen, puis des comtes de Kybourg et de Habsbourg. Certains de ses représentants se seraient établis à Berne, puis Bâle et enfin à Mulhouse en la personne de Claus (Nicolas) Fries qui est cité à Bâle, puis à Mulhouse à partir de 1439. Claus serait le père de Rüdin (Rodolphe) Fries.

Sur quels éléments s'était basé A. von Fries pour avancer l'hypothèse d'une ascendance suisse ?

- l'identité des prénoms : Rudolf, prénom caractéristique de la lignée des Fries de la région de Berne, se retrouve chez Rüdin Fries à Mulhouse.
- la similarité des armoiries : celles des Fries de Friesenberg, de Berne, comportaient en effet une bêche et un mont avec des coupeaux. Les armoiries des Fries de Mulhouse comportent ces mêmes éléments avec en outre deux étoiles dans le champ.



Armoiries du bourgmestre Valentin III Fries figurant sur le tableau armorié de l'Hôtel de Ville de Mulhouse. Celles-ci, peintes en 1642, sur l'initiative du bourgmestre Henric-Petri, constituent la représentation la plus ancienne connue des armoiries de la famille. Elles se blasonnent ainsi :

de gueules à une bêche d'argent emmanchée de sable, accostée de deux étoiles d'or à six rais et soutenue d'un mont à trois coupeaux de sinople.

Cimier : un buste de jeune homme au naturel vêtu d'argent parti de gueules retroussé de l'un en l'autre, et tenant en sa dextre la bêche de l'écu

Lambrequins : de gueules et d'argent [3]

Cependant ces arguments ne sont pas décisifs: Claus étant un prénom très courant à l'époque, il est parfaitement possible de trouver simultanément à Bâle et à Mulhouse, deux personnes différentes portant un nom et un prénom fort répandus. Il ne pourrait s'agir ainsi que d'une simple homonymie et non d'une identité de personne. Pour les armoiries, on peut objecter que le mont et les coupeaux sont des éléments très communs dans les armoiries familiales mulhousiennes et suisses. La présence de la bêche pourrait simplement correspondre à la volonté d'avoir voulu créer des armoiries parlantes, il en est ainsi pour les armoiries du village de Friesenheim dans le Bas-Rhin.

Si l'on ne souscrit pas à l'hypothèse proposée par A. von Fries, quelle pourrait-être l'origine des Fries de Mulhouse dont la présence est attestée dès le XVème siècle?

En étudiant les origines d'un certain nombre de familles de cette ville, on constate qu'il existe à partir du début du XIVème siècle, à côté des familles nobles et bourgeoises, un nombre réduit de familles habilitées à siéger au Conseil de la ville et à participer à son gouvernement. A Mulhouse comme à Bâle, on désigne ces bourgeois sous le nom d'Achtbürger. Ils constituent la classe ayant à pourvoir huit sièges au Conseil alors que quatre autres sièges reviennent aux nobles. L'historien M. Moeder [4] considère comme patriciens ces lignages nobles ou bourgeois qui, grâce à la richesse et la considération qu'ils acquièrent, sont qualifiés, à l'exclusion de tous les autres, pour siéger au Conseil et remplir des charges éminentes. Avec le temps, à partir du XVème siècle, des familles jusque là modestes surgissent et s'agrègent à ces lignées patriciennes. Des personnages inconnus, parfois étrangers à la ville, apparaissent subitement parmi les membres du Conseil, selon un mode d'agrégation qui n'a pas encore reçu d'explication.

L'accession de la famille Fries au Conseil dans la seconde moitié du XVème siècle correspond à cette description. En dépit de ce qui a été parfois avancé [5], cette accession n'est pas antérieure à 1445. Ainsi, M. Moeder ne la mentionne pas dans la liste des 46 familles patriciennes bourgeoises qu'il a relevées à Mulhouse du XIIIème au XVème siècle. Si l'on note la présence de Claus et d'Ulrich Fries à Mulhouse dans les registres de la taille (Gewerfsbuch) à Mulhouse au XVème siècle, le premier représentant de la famille à apparaître subitement dans le Magistrat de la ville est Valentin (Veltin) Friess, dont nous allons maintenant parler.

III. LA FAMILLE FRIES AU XVIème SIECLE, UNE HISTOIRE TUMULTUEUSE

Valentin Fries figure en 1506-1509 parmi les huit membres du Conseil de Mulhouse. Le Magistrat de la ville jouissait d'un grand prestige et la charge de conseiller était alors fort recherchée. Valentin Fries est mentionné comme zunftmestre, c'est-à-dire dirigeant de la corporation (*Zunft* ou *Tribu*) des Agriculteurs.

Il participa activement à la mise en place de la nouvelle politique d'alliance offensive et défensive avec Bâle : Il s'agissait alors pour Mulhouse, de se trouver un allié afin de se soustraire aux ambitions de la Maison d'Autriche dont les archiducs étaient landgraves de Haute-Alsace. Les cantons suisses avaient déjà tracé la voie et s'étaient constitués en corps indépendant. Fin novembre 1505, un traité d'alliance entre Mulhouse et Bâle fut conclu pour vingt ans. La ratification du traité eut lieu à Bâle, le 5 juin 1506, au cours d'une cérémonie officielle à laquelle Valentin Fries participa en tant qu'envoyé d'honneur. Cette alliance avec Bâle constitua le prélude à un traité à plus large portée : à l'automne 1514, la Diète de Zürich accueillit favorablement la demande d'alliance de Mulhouse avec les treize cantons confédérés.

Le 29 novembre 1514, les autorités de Mulhouse déléguèrent alors deux anciens bourgmestres, son chancelier et le conseiller Valentin Fries pour se rendre à Zurich discuter des conditions de l'alliance. Ce traité qui fut finalement signé le 19 janvier 1515, joua par la

A la forme alsacienne originale, nous substituons dans la suite du texte une version francisée des prénoms.

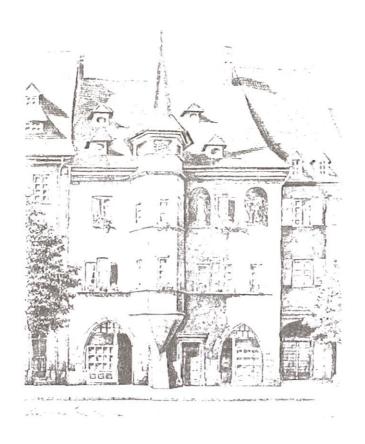
suite un rôle capital pour la destinée de Mulhouse en lui apportant l'appui militaire et diplomatique des cantons suisses.

Vers 1516-1529, on relève la présence d'un autre Valentin Fries (sans doute le fils du précédent, nous l'appellerons Valentin II) lui aussi zunftmestre et conseiller. Valentin II fut le porte-enseigne d'un contingent de Mulhouse qui combattit à Marignan, dans les rangs des confédérés Suisses, contre François Ier. Après la défaite et de lourdes pertes, Valentin II Fries ramena le contingent et sa bannière à Mulhouse où il fut accueilli avec les honneurs. Même si les Suisses avaient été vaincus, François Ier avait été impressionné par leur bravoure. Des négociations s'ouvrirent et Mulhouse fut compris dans un traité d'alliance perpétuelle avec la France.

Jean Fries, né vers 1496, est sans doute le fils de Valentin I ou II. Il est le premier membre de la famille que l'on peut relier de façon certaine à sa descendance actuelle. Marié à une jeune fille de Bâle, Verena von Seltz, il se fit admettre en 1518, à la Tribu des Bouchers et monta lui-même un florissant commerce de boucherie. Il est cité comme bourgeois, échevin en 1542-1547, et élu Zunftmestre de la Tribu des Bouchers en 1550. *Hanns Friess* figure parmi les membres du Grand-Conseil de Mulhouse en 1551 au titre d'ancien Zunftmestre. Il se convertit à la Réforme en suivant l'exemple de Mulhouse qui adopta la doctrine évangélique vers 1528-1529. Dès 1523, le Magistrat avait proclamé un édit de la suppression de la messe, interdit la vente des indulgences au profit de Rome et fermé les couvents de la ville.

En 1551, l'Hôtel de ville ayant brûlé, on reconstitua la liste des bourgeois privilégiés de Mulhouse. Jean Fries figure sur cette liste très restreinte qui ne compte que 49 noms parmi les 2000 habitants de Mulhouse à cette période. Vers l'année 1535, il acheta la maison *Zur Sonne* (« Au Soleil »). Cette demeure, qu'on appellera plus tard maison à la tourelle, est la plus importante de la place de l'Hôtel de Ville puisque sa façade est le double de la largeur des constructions avoisinantes [6]. En s'installant dans cette belle maison près de l'Hôtel de Ville où battait le cœur de la cité, Jean Fries marquait sa position sociale éminente. Il mourut en 1559.

Valentin III FRIES était le fils aîné de Hans Fries. Il est l'une des figures les plus intéressantes parmi les bourgmestres de l'ancienne République de Mulhouse. D'un caractère entreprenant, cet homme de tout premier plan n'hésita pas à prendre des risques pour réaliser ses projets ambitieux. Il avait épousé Dorothée Biegeisen, d'une riche famille d'Altkirch, dont il eut onze enfants. Boucher comme son père, Valentin Fries gravit d'abord successivement les échelons dans la magistrature de la ville. On le trouve ainsi conseiller en 1564, puis administrateur des travaux publics de la ville (Baumeister). Il s'occupa à ce titre de la construction de la fontaine monumentale, le Stockbrunnen, sur la place de l'Hôtel de ville. Valentin Fries habitait la maison à tourelle de la place de l'Hôtel de Ville. Il en avait hérité à la mort de son père, ainsi que des biens très considérables pour l'époque.



La maison à tourelle de Valentin Fries, la plus vaste et la plus élégante demeure patricienne de la place de l'Hôtel de Ville à Mulhouse. Les fenêtres à triples baies du premier étage rappellent celles de l'Hôtel de Ville. La porte cochère qui s'ouvre à sa droite conduit vers une vaste cour intérieure sur laquelle s'adossait autrefois une série de constructions de la place. Dans cette cour s'élevaient des dépendances et des bâtiments de communs : maisonnette, granges, une écurie, des remises et un pressoir à vin [6].

Après avoir continué à faire prospérer le commerce paternel, il se porta acquéreur d'une grande propriété² appartenant à la famille noble des Hohenfirst. Il se fit élire au poste de bourgmestre en 1573 et fut envoyé en mission diplomatique dans la plupart des affaires extérieures de la ville jusqu'en 1578, date à laquelle éclata un scandale public inouï, provoqué par ses relations adultères avec Agnes Fininger, la jeune et séduisante femme du chancelier de la ville de Mulhouse. Compte tenu des mœurs très strictes de la ville, cette liaison notoire du premier Magistrat ne pouvait être tolérée. Valentin Fries fut obligé de se démettre de sa charge lors du renouvellement annuel du Magistrat, en décembre 1578. Il laissa cette charge au conseiller Peter Ziegler, homme de caractère assez frustre et peu diplomate. Ainsi naquit une grande inimitié entre les deux hommes.

Valentin Fries n'était pas homme à rester inactif après pareil affront. Il attendit une occasion favorable pour revenir sur la scène publique et se venger de l'affront subi. Celle-ci

² Connue ultérieurement sous le nom de Cour de Lorraine.

survint à l'occasion d'une sédition que l'on désigne sous le nom "d'affaire Fininger". La famille de ce nom, à laquelle appartenait Agnès Fininger était originaire de Soleure et s'était établie à Mulhouse. Ses membres récemment enrichis avaient un caractère arrogant et frondeur. Un conflit privé éclata en 1580 entre les frères Fininger et le bourgmestre Ziegler au sujet de bois coupé. Les frères perdirent leur procès mais firent intervenir Bâle et une juridiction extérieure à la ville. Le gouvernement de Mulhouse fit preuve de raideur et de maladresse en punissant les frères Fininger pour avoir fait appel à une telle juridiction. Ces mesures exaspérèrent et firent grossir un parti qui était mécontent de la conduite du magistrat. La révolte des frères Fininger, née d'une banale affaire de droit privé, dégénéra progressivement en une tentative de révolution secrètement encouragée par les cantons catholiques suisses qui souhaitaient que Mulhouse revînt vers l'Eglise de Rome.

Le parti de l'opposition, auquel appartenait Valentin Fries, comprenait des familles influentes à Mulhouse qui détenaient les plus grandes fortunes et avaient noué des alliances entre elles. Depuis l'éviction de Valentin Fries, elles n'obéissaient qu'à regret au nouveau gouvernement de Mulhouse et désiraient revenir au pouvoir. Les cantons catholiques ayant rompu leur alliance avec Mulhouse, un grand parti de mécontents destitua le Magistrat en place et élut Valentin Fries bourgmestre en 1586.

Pendant les premiers mois de 1587, Valentin Fries tenta de manœuvrer sur deux fronts : il s'efforça à la fois de regagner la confiance des cantons catholiques qui avaient dénoncé leur alliance avec Mulhouse, tout en rassurant les cantons protestants sur la fidélité de Mulhouse à la Réforme. Mais ces buts étaient par trop inconciliables et le contexte politique et religieux trop tendu pour que cette diplomatie aboutisse.

Après quelques mois, les cantons protestants résolurent de mettre fin à cette sédition à l'issue incertaine, en envoyant 2300 hommes soumettre Mulhouse. La ville fut prise d'assaut en juin 1587. Valentin Fries fut capturé et jeté en prison. Lors du procès qui s'ouvrit par la suite, il fut reconnu comme l'un des meneurs de la sédition et se vit infliger une amende égale au tiers de sa fortune. Sur la base des amendes prononcées, Valentin Fries apparaît comme l'un des bourgeois les plus riches de la ville. Il mourut en prison en 1588.

Selon le pasteur Zwinger qui prononça son sermon d'enterrement, Valentin Fries, un homme plein d'orgueil, trop avide d'argent et d'honneurs, se dressa par malheur contre le gouvernement de la ville...Cet homme qui avait reçu tant de dons magnifiques du Seigneur, en raison de l'humiliation publique si extrême...fut si brisé et abattu qu'il ne tarda pas à mourir de découragement, de chagrin et de honte [7].

Pendant de longues années, Mulhouse dut subir les conséquences désastreuses de cette sédition dont la plus grave fut la rupture de l'alliance avec les cantons catholiques qui dura pratiquement deux siècles. Cette crise ranima chez la Maison d'Autriche le désir de ramener la ville à l'obéissance et de contester sa souveraineté.

IV. 1590-1650. LE TEMPS DE L'EXIL

Le fils aîné de Valentin III, **Hans Fries**, s'était installé auparavant en 1581 à Bâle, avant que n'intervienne la sédition à laquelle son père participa de façon éminente. Il était sans doute marchand-drapier. Il fonda une lignée à Bâle où la famille fut aussi très en vue : en 1620, son fils Hans Caspar Fries fut zunftmestre, membre du Petit-Conseil de la ville et

Stadthauptmann, c'est-à-dire commandant des troupes de la ville en temps de guerre.

Mais revenons à Mulhouse : le fils cadet de Valentin III, Valentin IV Fries, né vers 1558, qui avait lui aussi participé à la sédition de 1587, fut condamné à une forte amende. S'étant installé dans la maison paternelle sur la place de l'Hôtel de ville, il ne tarda pas à prendre contact avec des mécontents exaspérés par les amendes excessives imposées par les cantons protestants à la suite de la rébellion de 1587. Avec quelques autres, il prit la tête d'un complot pour tenter de renverser le gouvernement de la République de Mulhouse. Notamment avec les fonds de Valentin IV, ils recrutèrent en secret, des mercenaires dans les villages alentour et de l'autre côté du Rhin. Valentin IV noua aussi des contacts discrets avec l'avoyer Pfyffer de Lucerne qui lui promit le soutien de troupes catholiques une fois que le coup de main aurait été effectué. Il s'agissait donc bel et bien d'une tentative de Contre-Réforme à Mulhouse.

Dans la nuit du 23 juin 1590, les conjurés investirent la ville et maîtrisèrent les membres du Magistrat qui furent emmenés prisonniers dans la maison de Valentin IV Fries. Mais quand le jour se leva, la situation se retourna car les bourgeois s'insurgèrent et réussirent à désarmer les rebelles. Valentin IV Fries et quelques-uns de ses complices n'eurent que le temps de s'enfuir. Tous les autres rebelles capturés furent jugés, décapités par le glaive ou écartelés.

Reconnu par un tribunal criminel, comme un des principaux chefs de la rébellion, Valentin Fries fut condamné à mort par contumace et banni à perpétuité. Les autorités de Mulhouse écrivirent à la régence autrichienne d'Ensisheim pour demander l'arrestation ou l'expulsion de Valentin Fries. Ce dernier demanda asile et appui à la régence qui le prit sous sa protection, tout en feignant de prendre des sanctions à son égard. En effet, utilisant comme prétexte les affaires de Valentin Fries et des autres bannis, la régence d'Autriche tenta de profiter de la rupture de l'alliance avec les cantons catholiques pour revendiquer l'intégration de Mulhouse dans le territoire autrichien, arguant que le traité d'alliance avec les Confédérés était devenu caduc. Cette manœuvre rentrait dans le plan des Habsbourg de réaliser l'unité politique et religieuse de l'Alsace.

Valentin Fries plaida également sa cause auprès des cantons catholiques à Lucerne, où, avec d'autres rebelles, ils supplièrent à genoux, les larmes aux yeux et les mains jointes que les cantons catholiques, pour l'amour de Dieu, leur rendissent l'ancienne alliance que la bourgeoisie n'avait pas méritée de perdre. Ils demandaient également le soutien des cantons contre leurs adversaires de Mulhouse et les bons offices auprès de la régence d'Ensisheim [8].

Valentin Fries s'établit à Hochstatt où il possédait des biens, avec la bienveillance de la régence. Ainsi en territoire autrichien, très proche de Mulhouse, il put continuer à défier la ville et à mener toutes sortes d'entreprises propres à lui causer des soucis.

En représailles, le conseil de Mulhouse décida de saisir une part de l'héritage de la mère Valentin IV, ainsi que l'héritage de deux de ses sœurs, mariées à des bourgeois également compromis dans le complot de 1590. Cette mainmise devint par la suite la source d'interminables procès intentés par les Fries à la ville, appuyés en sous-main par la Maison d'Autriche.

Le Magistrat de Mulhouse adressa en 1591 des plaintes à l'Archiduc d'Autriche à Innsbruck, mais en vain. Même l'Empereur Rodolphe II de Habsbourg, dans une missive

datée de Prague le 15 août 1596, s'intéressait aux proscrits et sollicitait les conseils du chancelier de Lucerne, Renward Cysat pour leur venir en aide. Cette sollicitude était bien sûr intéressée : l'Empereur, qui avait abandonné la politique tolérante de son père envers les protestants, souhaitait protéger et encourager les tentatives qui concouraient à ce que le culte catholique fût rétabli à Mulhouse

C'est pourquoi Henri IV crut nécessaire d'intervenir en 1607, pour appuyer Mulhouse dans ses démêlés avec Valentin Fries et les autres rebelles : Très chers et bons Amys, nous avons reçu la Lettre que vous nous avés escritte le 10 octobre et entendu avec regret par icelle et par les mémoires que vous nous avés envoyés le desplaisir que vous souffrés de l'action qui se poursuit contre vous par les Banniz de Votre ville réfugiés aux avants pays d'Autriche dont nous faisons profontement à notre cousin l'archiduc Maximilien l'instance que vous avés désirés, afin qu'il pourvoye à la révocation des arrêts esmanés de ses Gouverneurs ou Regens d'Ensisheim en faveur de vos Banniz. [9].

Ainsi, la sédition de 1587, et dans une moindre mesure celle de 1590, auxquelles Valentin IV Fries et son père avaient participé très activement, avaient fragilisé la situation politique de Mulhouse. L'intervention d'Henri IV et la ferme attitude des cantons protestants dissuadèrent finalement la Cour d'Innsbruck et la régence autrichienne d'entreprendre de reprendre Mulhouse par la force.

Valentin IV Fries mourut en exil vers 1607-1608. D'autres membres de la famille, plus ou moins compromis dans la sédition de 1590, l'avaient suivi dans cet exil, si bien que pendant plus d'un demi-siècle, la famille sera absente de Mulhouse.

Valentin IV avait laissé deux fils, **Jean et Valentin V Fries**, nés en 1584-1585, qui s'établirent tous deux à Altkirch. Valentin V y occupa une position importante, puisqu'il fut greffier-syndic pour le compte de la régence d'Ensisheim. En 1628, les deux frères envoyèrent au Magistrat de Mulhouse une supplique concernant l'héritage de leur mère : encouragés par l'Archiduc Leopold, ils se jugeaient en droit de solliciter la restitution de biens dont le Magistrat les avait injustement frustrés. Selon eux, la confiscation de ces biens avait été opérée parce que leurs parents s'étaient ralliés au catholicisme. Bien conscient de l'importance de cette l'affaire qui rebondissait plus de 35 ans après l'origine des faits, Mulhouse en avertit Bâle qui fut aussi surprise de cette demande manifestement encouragée par une autorité supérieure.

Compte tenu des enjeux sous-jacents à cette revendication d'héritage, les autorités de Mulhouse restèrent intraitables au sujet des biens propres des frères Fries et se refusèrent à toute espèce de restitution, ignorant même l'ordre de l'Empereur du 8 janvier 1630, enjoignant de leur restituer l'héritage de leur mère. Elles étaient en cela soutenues par la France qui avait déployé une intense activité diplomatique en faveur de Mulhouse dès la fin de l'année 1629.

A partir de 1632, Valentin et Jean Fries subirent les malheurs de la guerre de Trente Ans. Les Suédois du roi Gustave Adolphe soutenus par la France, envahirent et pillèrent le Sundgau, bousculant les Autrichiens. En ces temps de massacres et de famine, les frères Fries durent regretter l'attitude rebelle de leurs ancêtres qui avait conduit à leur bannissement de Mulhouse.

En effet, Mulhouse, à l'abri derrière son enceinte, avait adopté une attitude de neutralité

envers les belligérants Français, Suédois, Impériaux, Espagnols et Lorrains, et ne subissait aucun dommage. De nombreux habitants d'Altkirch trouvèrent à se réfugier à Mulhouse comme admis à résidence. Compte tenu de leurs relations conflictuelles avec Mulhouse, les frères Fries ne pouvaient évidemment pas bénéficier d'une telle faveur et y chercher refuge. Les deux frères finirent donc leur vie en exil, sans avoir vu leurs revendications satisfaites : Valentin mourut après 1638, Jean après 1655.

Dans un prochain article, nous verrons comment un membre de la famille opérera son retour à Mulhouse, en y obtenant de nouveau le droit de bourgeoisie, et nous relaterons sa descendance.

Dominique KAPLAN, Daniel FRIES

Références :

- [1] Frédéric HOFFET: Psychanalyse de l'Alsace, éditions Coprur, 2008.
- [2] August von FRIES: Die Grafen von Fries. Eine Genealogische Studie. 1883.
- [3] Louis SCHOENHAUPT, Ernest MEININGER: L'Hôtel de ville de Mulhouse, 1892. planche n°61.
- [4] Marcel MOEDER: Le patriciat de Mulhouse du XIIIème au XVème siècle, in « La bourgeoisie alsacienne. Etudes d'histoire sociale ». Publications de la Société Savante d'Alsace et des régions de l'Est. ».
- [5] Nicolaus EHRSAM: Der Stadt Mülhausen privilegirtes Bürgerbuch bis zur Vereinigung dieser Republik mit Frankreich, im Jahr 1798, 1850, p. 115.
- [6] Philippe MIEG: *Notice historique sur la maison à tourelle de la place de la Réunion*, Bulletin Historique du Musée de Mulhouse, T. L, 1930.
- [7] Mathieu MIEG: Der Stadt Mülhausen Geschichte bis zum Jahr 1816. Tome I, 1816-
- [8] X. MOSSMANN: Cartulaire de Mulhouse, tome VI, n°2712, 1886.
- [9] X. MOSSMANN, op. cit., t. VI, n° 2944.

°1584, †>1655 Hans Fries Valentin IV Fries °1558, † v.1608 × Wybrand Roppolt 4 enfants dont deux fils exilés à Altkirch Valentin V Fries x Anne Lüder Membre du Conseil de Mulhouse en 1506-1509 Bourgmestre de Mulhouse en 1573, destitué en 1578 banni pour sédition °1585, †>1638 Valentin III Fries †1588 x Dorothée Biegeisen Descendance Zunftmestre et membre du Conseil Banneret de Mulhouse à Marignan GENEALOGIE FRIES simplifiée Jean Fries † v.1559 x Vérène de Seltz 16^{ème}-17^{ème} siècles Valentin Fries Valentin II Fries Boucher, membre du Conseil, 11 enfants dont se convertit à la Réforme Hans Caspar Fries x (I) Judith Rinck °1585, † 1634 Conseiller et x (II) Anna Schönauer Hans Fries † <1587 × (I) Verena Soph Bourgeois de Bâle en 1581 × (II) Jahel Stäckl 6 enfants 5 enfants dont Stadthauptmann de Bâle

Mulhousienne

Lignée Fries de Bâle

LES MALLET UNE FAMILLE DE FINANCIERS

Les Mallet ont occupé de 1713 à 1965, une place de choix dans le monde financier. Le roi de Danemark leur donna des titres de noblesse dès 1765 ; en France, ils sont faits baron de l'Empire et confirmés sous la Restauration...

De Genève à Paris

La famille Mallet est originaire de Rouen. Jacques Mallet quitte cette ville pour se réfugier dans la cité genevoise en 1558. Il s'engage alors dans ses lettres de bourgeoisie, en son nom et au nom de ses descendants, à être "bon et loyal à notre dite cité de Genève et vivant selon la Sainte Réformation de l'Évangile suivant les idées de Calvin".

Acceptant la discipline de fer imposée à la cité, Jacques Mallet y fonde une dynastie de bourgeois et de banquiers. Un de ses descendants, Isaac Mallet, fondé de pouvoirs de la maison genevoise Gédéon-Mallet, Cramer et Cie, est envoyé à Paris en 1709.

Sa mission est des plus délicates. Il s'agit de recouvrer des créances sur le Trésor royal français, gros emprunteur durant la guerre de Succession d'Espagne. La négociation s'annonce difficile, tant le remboursement des effets royaux semble régi par les seules lois de *l'arbitraire*. Isaac qui n'a que vingt-cinq ans, s'acquitte pourtant de sa tâche avec la détermination et l'obstination de ceux qui doivent faire leurs preuves.

Fort de la confiance et du soutien que lui accorde sa famille, il décide alors de s'établir à Paris. En 1713, il crée la maison Mallet, qui deviendra la doyenne des banques françaises.

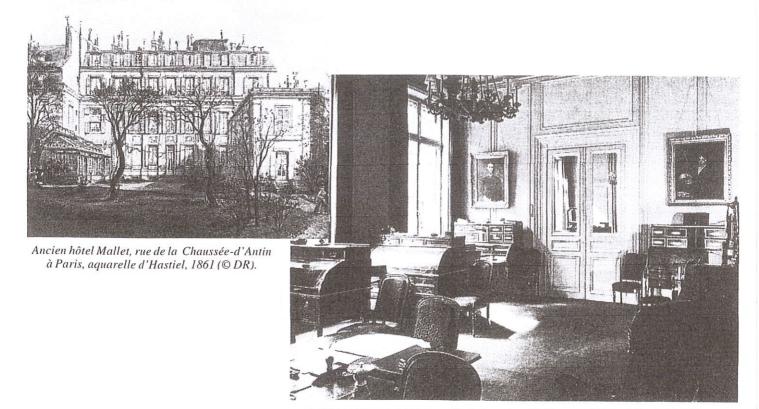
Après avoir réglé ses affaires de recouvrement, Isaac Mallet se met à spéculer sur les marchandises comme les autres banquiers-négociants de son époque. Sous l'Ancien Régime, il convient en effet de distinguer le banquier du financier. Le premier exerce une profession relevant des activités de négoce, le second dépend de la trésorerie de l'État et de l'administration fiscale. Quand Isaac Mallet pratique le commerce de l'argent, c'est à des fins privées, dans le cadre de ses affaires avec le grand négoce international et les industries naissantes.



Jacques Mallet, 1723-1815, fils d'Isaac Mallet (© DR).



Isaac Mallet, 1684-1779, vient pour affaires à Paris et choisit, en 1713, d'y créer une banque (© DR).



Le bureau commun des associés de la maison Mallet, rue d'Anjou à Paris (© DR).

Une famille parmi l'élite des banquiers parisiens

La maison Mallet acquiert très vite une réputation de sérieux et de prudence qu'elle a encore aujourd'hui.

A ses activités de commissionnaire en marchandises, Isaac adjoint le négoce pour le compte de sa maison. En 1737, il s'associe avec son beau-frère, Robert Dufour, qui a acquis le titre de marchand mercier. En échange de ce privilège pour lequel il acquitte une redevance annuelle, il fait partie de cette corporation de commerçants qui vendent en gros les productions des drapiers, épiciers, pelletiers, bonnetiers et orfèvres.

Pendant cinquante ans à la tête de la maison Mallet, Isaac a imposé aux générations futures, le respect de quelques principes fondamentaux : une gestion prudente, une communauté patriarcale, une formation adaptée aux compétences des associés. Quand il meurt, en 1779, son fils Jacques et son petit-fils Guillaume ont déjà pris la relève, fidèles aux valeurs défendues par le fondateur de la maison Mallet.

En 1770, la maison Mallet développe une autre activité, alors réservée à l'élite des banquiers : l'arbitrage sur les changes. Cette spéculation, qui prend appui sur la circulation primaire des lettres de change ainsi que sur les tirages et remises entre commerçants et banquiers, exige réflexion et raisonnement. La période pré révolutionnaire est aussi marquée par les prémices du développement industriel qui caractérisa le XIXème.

Jusqu'alors, les participations de la maison Mallet dans des entreprises demeurent d'ordre commercial et familial. Mais, c'est avec l'entreprise de distribution de l'eau de la Seine dans Paris, liée à la fonderie de Chaillot qui lui fournira les canalisations, que débute réellement l'aventure industrielle des Mallet. En 1778, ils deviennent les partenaires financiers des frères Pereire dans cette audacieuse entreprise : distribuer l'eau de la Seine jusque dans les appartements parisiens.

Stratégies matrimoniales

Outre les activités commerciales, le mariage est un événement qui concerne la famille dans son ensemble et dont les conséquences sur les affaires sont loin d'être négligeables. Pour le jeune homme, il ne s'agit pas simplement d'épouser une parfaite maîtresse de maison, apte à le seconder efficacement et, bien entendu, protestante. Le mariage est aussi un acte stratégique qui permet de tisser un réseau de parents et d'alliances, tant en France qu'à l'étranger, et de renforcer son assise financière.

Quand Guillaume Mallet épouse Elisabeth Boy de la Tour, il sait qu'il contribue à la réussite de la maison fondée par son grand-père Isaac. Cette union ne dure, hélas, pas longtemps: Elisabeth meurt prématurément. Guillaume envisage en 1785 de se remarier. Son père, Jacques Mallet, est là, pour veiller aux intérêts de la famille. Guillaume épouse donc Julie Houël et son frère, Isaac, épouse, quant à lui, Henriette, soeur de Julie; elle sont les filles de Louis Houël et de Julie Feray de Caen.

Régents de la Banque de France

La famille Mallet ne se borne pas à considérer avec un intérêt intellectuel la jeune Révolution : dès l'automne 1789, elle remet son argenterie à l'hôtel des Monnaies pour qu'elle soit convertie en assignats afin de soutenir le cours de la monnaie nationale. Même si l'atmosphère autour des banquiers demeure hostile, la situation de la maison Mallet, de 1789 à 1792, n'est pas menacée pour autant.

Guillaume Mallet fait partie d'un jury spécial chargé de se prononcer dans des affaires de faux assignats. Bien que les troubles s'aggravent, les Mallet refusent de quitter Paris.

Les effets de la Révolution se font quand même sentir et les Mallet subissent la crise de plein fouet. Ils ont quelques ennuis : Guillaume et Isaac sont incarcérés sous la Terreur, une première fois, le 7 septembre 1793, puis, ayant été libérés, une seconde fois, le 27 juin 1794. On leur reproche d'avoir acheté un hôtel particulier à un émigré et de lui en avoir envoyé le montant.

Guillaume Mallet est dès l'origine, le 6 janvier 1800, l'un des régents de la Banque de France. Sa candidature a été approuvée par le Premier consul. Avec lui, commence la dynastie des régents Mallet qui joueront un rôle ininterrompu jusqu'en 1936, année de la première nationalisation de la Banque de France. Il est un des protestants les plus imposés de la Seine et siège à ce titre, avec les vingt-quatre chefs de familles protestants les plus riches, au Consistoire de Paris à partir de 1803 jusqu'à sa mort en 1826. Il est aussi conseiller général de la Seine. C'est de Napoléon que Guillaume Mallet reçoit, en 1810, le titre de baron Mallet de Chalmassy avec établissement d'un majorat en 1813 que Louis XVIII confirme.

Guillaume Mallet a deux fils, James et Jules, qui contribuent à changer la physionomie de la capitale. Ils créent la galerie de Boufflers dans le jardin de l'hôtel de Boufflers dont ils ont hérité de leur beau-père commun, Christophe Philippe Oberkampf. A l'intersection du boulevard des Italiens et de la rue de Choiseul, cette galerie abrite une quarantaine de boutiques.

La nombreuse descendance du baron James Mallet

Adolphe Jacques Mallet dit James, deuxième baron Mallet de Chalmassy (1787-1868) est régent de la Banque de France. Administrateur des Assurances générales de France, il en devient le président de 1844 à 1862.

Marié en 1818, à Laure Oberkampf (1797-1879), fille de Christophe Philippe Oberkampf, créateur de la manufacture des toiles de Jouy, il a quatre enfants : deux filles, Lucie et Henriette, et deux garçons.

L'aîné, Alphonse, troisième baron Mallet (1819-1906), régent de la Banque de France, épouse en 1843, Hélène Bartholdi, fille de Frédéric, baron Bartholdi et de Catherine Walther, d'où deux fils : un mort en bas âge et Albert, quatrième baron Mallet (1846-1927), qui épouse en 1873, Jeanne de Neuflize, sans postérité.

Le cadet Arthur Mallet (1821-1891), banquier a Paris, épouse en 1847, Anna de Rougemont, fille d'Alfred de Rougemont et de Sophie de Pourtalès, d'où sept enfants, dont deux mort en bas âge et cinq qui laissent une nombreuse descendance :

- Hélène Cécile Mallet, mariée à son cousin Ernest Frédéric Mallet.
- Madeleine Mallet (1857-1947), qui épouse en 1880 Lionel Latham.
- Théodore Mallet (1860-1903), banquier, qui s'allie en 1882, à Anne Éléonore Laugel, d'où trois enfants dont un fils mort en bas âge, une fille Antoinette Mallet (1883-1967), mariée en 1903, à Jacques Henry Feray qui est associé de la banque car il est le fils du banquier Arthur Feray et de Marguerite Mallet est un fils Arthur qui devient le cinquième baron Mallet à la mort se son cousin Albert en 1927.
- Ernest Mallet (1863-1956), qui épouse Mabel Saint-Aubyn.
- Noémie Mallet (1866-1961), qui épouse Robert de Renusson d'Hauteville.
- Arthur Mallet, fils de Théodore, siège aux conseils d'administration de compagnies d'assurances, de charbonnages, de sociétés pétrolières, d'eau et de gaz. Il épouse en 1914, Jacqueline de Maupeou, nièce du comte de Maupeou qui est l'époux d'Agnès Mallet.

Jacqueline, envoyée par la Croix Rouge dans les stalags de la France occupée, est arrêtée par la Gestapo en 1944. Elle est présidente de fondatrice de la Fondation pour le traitement et la formation professionnelle des jeunes infirmes. Ils ont quatre enfants.

Le fils aîné d'Arthur, Jean-Pierre, est l'actuel baron Mallet, sixième du nom, banquier, résistant. Il épouse en 1939, Christiane de Watteville Berckeim dont il divorce. De cette union, naissent trois enfants : Isabelle (1940-1994), Etienne, directeur de la Compagnie générale des Eaux. Marié deux fois, il est lui aussi père de trois enfants. Le fils cadet Jacques Mallet, expert en art à New-York, a deux enfants.

Les autres enfants d'Arthur, cinquième baron, sont :

- Irène Mallet, qui épouse Frédéric Cruse.
- Rose Mallet, mariée en premières noces, en 1916, à Edouard Courtois de Viçose et secondes noces à Charles Bridel.
- James Mallet, marié en 1965 à Christiane de Luze, d'où un fils, Alexandre, né en 1969.



Guillaume Mallet, 1747-1826, devient régent de la Banque de France dès sa création en janvier 1800 ; tableau de Massot (© DR).



Ernest Mallet, 1863-1956 (© DR).



Adolphe Jacques dit James Mallet, 1787-1868, épouse Laure Oberkampf, fille du célèbre manufacturier (© DR).



Louis Jules Mallet, 1789-1866, épouse comme son frère une fille de Christophe Oberkampf, Émilie (© DR).

Jules, second fils de Guillaume Mallet

Louis Jules Mallet (1789-1866), comme son frère James, met un point d'honneur à arriver au bureau avant les employés et à en repartir après eux. Exigeant vis-à-vis de lui-même, il estime pouvoir l'être vis-à-vis des autres. C'est ce que confirme le règlement intérieur de 1823. On y adhère ou on s'en va. Mais à côté de cela, il est très proche de ses employés. Par exemple, lorsqu'en 1839, l'un d'eux est frappé par la maladie, Jules Mallet prend à sa charge les frais médicaux.

Jules Mallet, épouse la belle-soeur de son frère, Émilie Oberkampf qui lui donne quatre enfants :

- Nathalie Mallet (1813-1884), mariée à Pierre-Antoine Labouchère.
- Charles Mallet (1815-1902), banquier, président du PLM en 1852, nommé viceprésident de la Société générale de crédit mobilier, la première banque de dépôt à avoir une dimension très importante. Charles Mallet participe à la création de plusieurs établissements de renom dont la Banque impériale ottomane.

Il est marié à sa cousine-germaine, Lucie Mallet. Il s'agit d'un mariage doublement consanguin puisque leurs deux pères et leurs mères sont frères et soeurs. Ils ont quatre enfants :

- 1- Laure Mallet, qui s'allie en épouse en 1886 à Édouard Mallet.
- 2- Émile Georges Mallet (1854-1935), marié à Marie Hartung, d'où cinq enfants, dont un fils mort en bas âge.
- 3- Nathalie Mallet, mariée à Georges Schlumberger.
- 4- Jules Mallet (1863-1937), marié à Paule Labrosse-Luuyt, d'où Philippe Mallet (1902-1986), banquier associé gérant de la banque Mallet-Frères et Cie de 1930 à 1969, puis vice-président de la banque franco-serbe, la Cie financière des docks du Havre, ainsi que la Cie financière de la Norwich Union Life Insurance Society...

Marié à Christiane de Richemond, il est le père de Bernard Jacques (1927), père de Nicolas, et de Jean-Christian (1929-1955), sans alliance.

- Louise Mallet (1820-1891), devient en 1852, baronne Alfred de Cabrol.
- Henri Mallet (1824-1908), banquier à Paris, marié en 1852 à Gabrielle André, d'où cinq enfants, dont Etienne Mallet (1853-1929), banquier ; Frédéric Mallet (1854-1937), président de la Banque ottomane et Guillaume Mallet (1860-1945), officier. Ce dernier crée en 1898, sur un terrain de neuf hectares en plein pays de Caux, le parc floral des Moustiers à Varengeville-sur-Mer. La femme de son fils, André, Mary de Luze, et son petit-fils ont continué et sauvegardé son oeuvre.

Tous les enfants d'Henri Mallet ont eu une nombreuse postérité.

Isaac, frère de Guillaume Mallet

Isaac Mallet, fils de Jacques Mallet, né en 1763, est aussi banquier. Lors d'un voyage en Angleterre, il admire, entre autres, les produits mis au point par les assurances anglaises. Ses observations, soigneusement consignées dans son carnet de voyage, sont à l'origine de la renaissance de l'assurance.

Isaac Mallet est marié à Marthe Henriette Houel qui est la soeur de la femme de son frère : sur deux générations, les frères Mallet épousent des soeurs. Ils ont dix enfants, dont deux jumeaux : Horace et Edmond.

Horace Mallet (1803-1880), épouse en premières noces en 1830, Charlotte Holtermann, morte en 1832, sans postérité. Il épouse en secondes noces en 1835, Henriette Scherer (1813-1886), soeur du sénateur Edmond Scherer, d'où deux enfants :

- Anna Mallet, épouse d'Henry Bevan.
- Jean-Nicolas Mallet (1840-1915), vice-consul à Andrinople en 1874, à Salonique en 1878. Il épouse Laure Chatoney qui lui donne deux enfants : une fille, Irène, et un fils, Richard (1878-1948), inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, capitaine d'infanterie de réserve, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Laure Harlé en 1902. Richard Mallet a pour enfants :
 - 1- Yvonne Mallet, Madame Yves Durand-Gasselin.
 - 2- Horace Mallet, ingénieur agronome, planteur au Cameroun qui fait la campagne d'Érythrée, de Syrie et de Lybie et est tué à Bir Hakeim en 1942. De son union en 1934, avec Yvonne Thierry de Ville d'Avray (1905-1982), fille d'Arthur Thierry de Ville d'Avray et d'Évelyne Jaecklé, il a deux filles : Viviane et Béatrice.
 - 3- Suzanne Mallet (1910-1990), qui épouse Frédéric Keller.
 - 4- Jean-Pierre Mallet, né à Paris en 1920, sous-lieutenant, FFL à la 13e demibrigade de la Légion étrangère, associé-gérant de la Banque Mallet-Frères ; il épouse en 1947, Colette Papin, d'où trois enfants :
 - Christian Mallet, né à Genève en 1948, banquier, qui épouse en premières noces en 1972 Martine Guerlain et en secondes noces en 1984, Lorilee Garbowska, qui lui donne deux fils.

Le fils cadet de Jean-Pierre Mallet, Jean-Claude Mallet est né à Paris en 1955. Maître de requêtes au Conseil d'État, il épouse Bénédicte Lefebvre de Laboulaye, avocate, d'où deux enfants.

- Catherine Mallet, la dernière enfant de Jean-Pierre Mallet, est née en 1956. Elle épouse en 1977, François Schlumberger.

Le jumeau d'Horace Mallet, Edmond est banquier. Il épouse en 1834, Elise Oursel, d'une famille havraise, qui lui donne quatre enfants :

- Eugénie Mallet, qui épouse en 1858, Arthur Feray.
- Édouard Mallet, banquier, marié à sa cousine Louise-Sophie Mallet, fille de Charles Mallet, d'où deux filles :
 - 1. Alice Mallet, mariée en 1892, à son cousin, Philippe Vernes, administrateur de la Banque de l'Union, associé, gérant Vernes. Il est le fils de Jules Vernes et de Marie Oberkampf. Ils ont une descendance.
 - 2. Hélène Mallet, philanthrope, présidente des Oeuvres protestantes du Liban, épouse en 1898, Félix Vernes, régent de la Banque de France, chef de la Banque vernes avec postérité dont un des fils, Pierre Vernes (1899(1990), est le père de Solange Vernes (1926-1996) qui épouse Gérard Gaussen, diplomate, ambassadeur de France en Suède, président du Comité français pour la sauvegarde de Venise.
- Julie Mallet (1839-1869), mariée à Charles Guys.
- Caroline Mallet, qui s'allie en 1862, à Édouard Martell, député et sénateur de Charente ; sans enfant.

La famille Mallet est tellement nombreuse que l'on ne peut pas citer ici, tous ses membres, mais, on peut les retrouver dans l'ouvrage l'Éric Bungener, Filiations protestantes. Cette grande famille s'est alliée à toute la haute société protestante.

La banque est devenue aujourd'hui de Neuflize, Schlumberger, Mallet, Demachy, et travaille toujours dans l'esprit de, discrétion et courtoisie.

Pour définir les Mallet, on ne sautait mieux faire que de citer l'opinion d'un auteur qui, jadis décortiqua une à une les deux cents familles : "Les Mallet sont l'une des plus grandes familles, car ils se tiennent dans l'ombre et évitent toute affaire qui puisse défrayer la chronique. Protestants, ils savent allier une honnêteté bourgeoise scrupuleuse aux opérations financières. Ils jouent donc sur leur renommée bien assise, qui s'appuie aussi sur l'ancienneté et sur le nombre : un vrai clan".

Luc ANTONINI

Cf. Gé-Magazine n° 209.

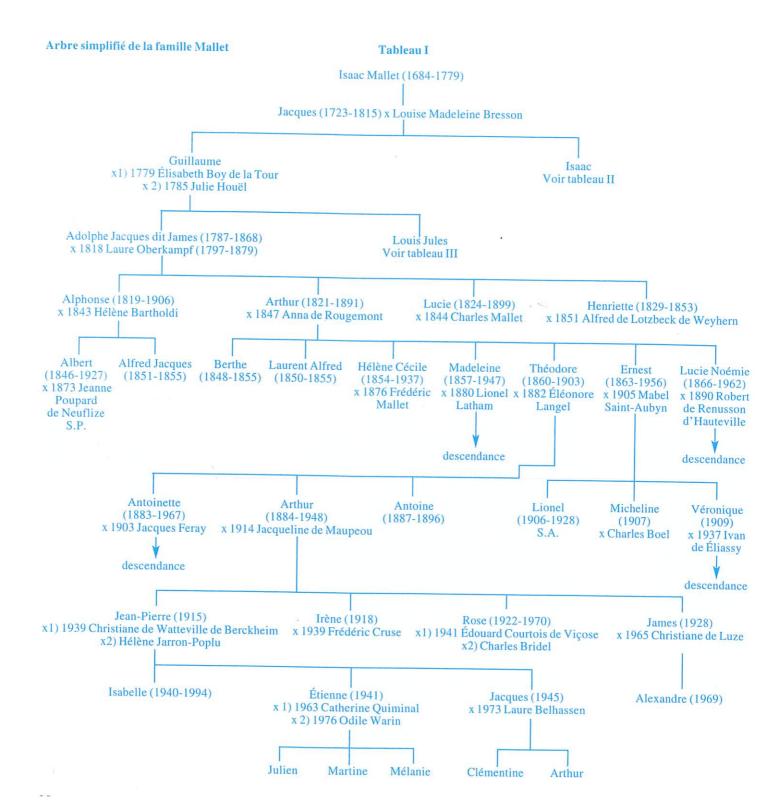
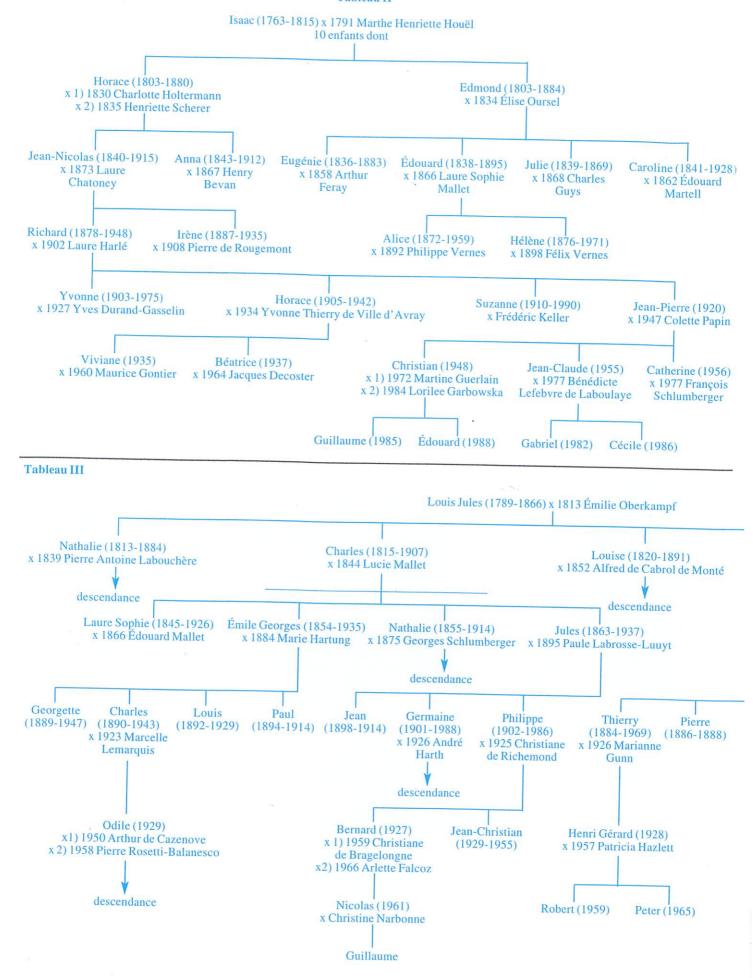


Tableau II

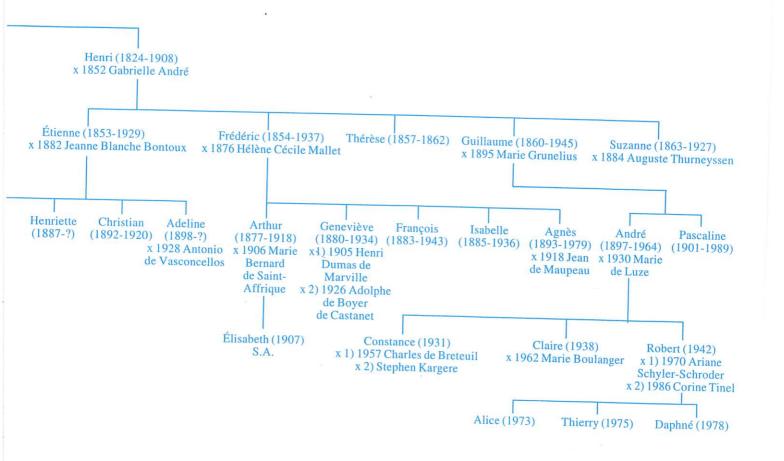




Charles Mallet, 1815-1902, fils de Jules, épouse sa cousine germaine Lucie Mallet, fille de James (© DR).
C'est un mariage doublement consanguin puisque si leurs pères sont frères, leurs mères sont aussi sæurs.



Émilie Oberkampf épouse de Jules Mallet (© DR).



MÉMOIRES DE L'ASSEMBLÉE DE MONCUQ EN LANGUEDOC AVEC LE PRÉDICANT JEAN ROMAN - DÉCEMBRE 1697 -(PAROISSE DE SAINT-MAURICE, DIOCÈSE D'UZES)

Nous reproduisons ci-après, la transcription d'extraits du carton d'archives de l'intendance C178, conservé aux Archives départementales de l'Hérault, effectuée par l'Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes (A.C.G.C.)

Par l'aveu de 8 à 9 témoins il paroist que la nuit du dimanche 29 au 30 décembre dernier il y eut une assemblée de plus de 1500 personnes sur les 8 heures du soir au Domaine de Moncuq paroisse de St Maurice diocèse d'Uzés.

Roman y prescha il y donna la Cène, il fit jurer a plusieurs de ne plus retourner à la messe il en amena une très jolie fille.

- Prisonniers:

Le Sr Richard et sa femme du lieu des affreux (Les Urfruits), paroisse de Saint-Maurice diocèse d'Uzés.

Cet homme est consul depuis 7 ans par ordre de M. de Basville il résulte par la déposition de huit témoins que le prédicant conduisit sa fille à l'assemblée ce qui fait présumer qu'il venoit de chez ledit sieur Richard. Son domaine nommé affreux scis sur le Lozère a un petit quart de lieu de l'endroit de l'assemblée est une retraite propre aux prédicans parmy de grands rochers ou il y a de profondes cavernes qui ont des différentes sorties proches du grand bois nommé le fort des armes (la Faux des armes). Cette fille suivit le prédicant sur un cheval de son père. Le père advoue qu'il retirera son cheval trois jours après, qu'il donna à manger au guide et ne s'informa point de la retraite de sa fille, il n'a fait ni plainte ni information de son évasion.

Il résulte encore par la déposition d'un témoin que la femme du Sr Richard a esté à l'assemblée qu'elle marchoit au devant du prédicant qui conduisait sa fille.

Le nommé Ayral prisonnier au fort d'Alais, advoue avoir esté à l'assemblée et y avoir veu le Sr Richard. Cet homme a charges de suites 5 à 600 # de rentes et pour 12 à 1500 # de bestiaux.

Jean Albariq fils et sa famille du lieu de Masméjean paroisse de St Maurice désavoué, convaincu par deux témoins qu'il n'a point objetté.

Viala du mesme lieu consul de Saint-Maurice, accusé par un seul témoin qu'il n'a point objetté. C'est homme a 4 ou 500 # de biens.

Viala rentier de la Sepedelle paroisse de Saint-Maurice accusé par celluy qui est au fort d'Alais par mes mémoires de plusieurs années. Cest homme donne retrête à Roman. Il a 2000# de bestiaux ou d'effects.

Viala rentier de la Sépéde paroisse de Saint-Maurice advoua dés le premier moment sur la parolle positive de sa grace. Je suis convaincu qu'il a dit toute la véritté. Il vint me trouver sur un simple dit. Il est pauvre et a une grande famille.

Pierre Roque rentier du plus proche domaine de celluy de Moncuq sur l'espérance de la grace Il a advoué avoir esté à l'assemblée avec deux de ses filles L'aynée que j'ay renvoyée à cause de sa grossesse a aussy tout abjuré.

La cadette nommée **Francon Roque** désavoua est très entestée donna plusieurs mallédictions a ses père et à sa soeur lors du confrontement.

Le berger de la maison ou se tint l'assemblée la désavoue. Il convient cependant qu'il estoit dans la maison ce même soir. Il n'y a point de témoins contre luy. Il se peut que dans une grande fouille de nuit on ne perçoive pas un pauvre berger.

- Paroisse de Frutgéres :

Rouviere du lieu de Frutgéres a advoué après la confrontation d'un témoin on luy a fait espèrer sa grace. Une plus longue prison pourra l'obliger a advouer des plus grandes particularités. Il est pauvre.

Le Sr Serviere

De l'Hôpital récuze le seul témoin qui l'a accusé. Il est fort douteux s'il a esté à l'assemblée par tous mes anciens mémoires. Il a souvent retiré Roman, ce prédicant a couru avec une de ses filles et en a eu un enfant. Il a 9 à 10 mille francs de biens et effets.

Pons

Du Pont de Montvert advoua tout dés le premeir moment de sa capture sur la parolle positive de sa grace Il est très pauvre et nourrys de sa mère par son travail.

Marguerite Folchier

Servante du lieu de Frutgéres accuzée par un seul témoin qu'elle n'a pas objecté.

Espèrance Daudé

Paroisse de Grizac accuzée, un seul homme qu'elle n'a pas objecté.

Molines

Dit Camargues paroisse de St Maurice objecte le seul témoin qui l'accuze il y aqu'il estoit à l'assemblée. Il y a dans la procédure plusieurs....contre lui.

- Fugitifs:

Le Sr Chapelle de Masméjean accusé par cinq ou six témoins a 3 ou 400 # de rente.

Le Sr de Broussous du lieu de Felgeirolles accusé par deux hommes riche de 7 à 8000 #

Pellatan : Du Pont de Montvert guide du prédicant accusé par 7 à 8 témoins d'avoir assisté en armes A 100 # de légitime deu par un homme aizé.

Romejon

Accuzé de même chose, a une maison au Pont de Montvert du prix de 300 #

Le **Sr de La Saigne** du travers paroisse de Castagnols chantre de l'assemblée a 1500 # de légitime.

Plusieurs enfants des familles fugitifs sont aussy accusés d'y avoir assisté, ils ont fait une fougue quinze jours après le départ de la compagnie. On en prendra plusieurs.

- Paroisses coupables :

Castagnols

Diocèse d'Uzés, grande paroisse retraite ordinaire des prédicants de la Lozère

Saint-Maurice

Paroisse ou se tint l'assemblée plus de la moitié des habitants y assistèrent elle est petite et a payée 6 # par jour de pure perte.

Frutgéres et Pont de Montvert.

Il en résulte de 3 ou 400 personnes à l'assemblée. quatre ou cinq des meilleures maisons sont exemptées de la pure perte. Cette paroisse a payé 8 # par jour et logé la compagnie. Ils payeront agréablement 1500 # s'ils étoient employés à batir une église.

Le Collet de Déze.

Il en résulté qu'il y avoit une centaine de personnes de cette paroisse à l'assemblée. elle n'a rien payé de la pure perte .

Saint-Privat.

Il en résulté qu'il n'y avoit pas vingt personnes de cette paroisse à l'assemblée. Elle a payé 6# par jour de pure perte.

St Frézal

Est dans touttes les mêmes circonstances, ce qui résulte par la procédure comme aussy que pour deux cents personnes de cette paroisse assistérent à l'assemblée n'a point eu de part à la pure perte.

Grizac

Il en résulte qu'il y avoit une vingtaine de personnes de cette paroisse à l'assemblée elle est toute petite très pauvre et a payé 4 # par jour.

Fraix

Le commissaire est party de chez luy le vingt cinquième janvier avec un vallet à cheval a demeuré jusqu'à présent.

Le Sr de Lermet greffier a demeuré aussy depuis le vingt cinquième janvier.

Du Cheila a demeuré cinq semaines à nourrir tous les prisonniers. Il y en eu jusqu'à 25 à la fois ; a fourny six chevaux de louage pendant quatre jours pour porter les prisonniers, a payé la dépense de douze pendant la confrontation, a envoyé des expres qui ont cousté 32 #, a donné un louis pour nourrir la famille de Jean Roque pendant sa détention, cinq pièces de trente sols pour la mère de Pons ou pour les enfants de Viala de la Sépéde.

L'AFFAIRE TRAGIQUE DU PRÉDICANT JEAN ROMAN EN LANGUEDOC (1699)

Dans la nuit du 9 au 10 août 1699, une assemblée, tenue en Languedoc par le prédicant Jean Roman aux confins de Nozières, Domessargues et Boucoiran en un lieu appelé Camperos (cf. cadastre Boucoiran) attira un grand nombre de personnes originaires de Brignon, Lézan, Moussac, Domessargues, Fons.....

A la fin de celle-ci, Arnaud, sous prétexte de conduire Jean Roman au chevet d'un malade à Boucoiran, l'entraîna dans un guet-apens.

Roman fut saisi avec Maruéjols l'avertisseur d'assemblée. Il fut blessé à la tête quant au second, il eut la cuisse "cassée" par une balle.

Ils furent tous deux enfermés à l'auberge de Boucoiran : la Croix-Blanche (laquelle existe toujours quoique profondément transformée), sise dans la rue principale, ancienne route de Nîmes à Alès.

L'interrogatoire de Roman conduit par le curé de Boucoiran précéda celui de Dumas de la Calmette, lieutenant de prévôt de la ville de Nîmes, lequel arriva un peu plus tard, accompagné de ses deux fils et de l'archer Sagnier.

Le 10 août, alors que se tenait la foire de la Saint-Laurent à Lédignan, le bruit de la capture du prédicant se répandit. Jean Rouviere, le jardinier d'Anduze, n'entendait pas que les affaires en restent là, aussi fit-il tout son possible pour trouver des volontaires afin de délivrer Roman.

Le soir-même, une cinquantaine d'hommes du pays se retrouvèrent "à la pierre plantée qui est sur le chemin de Boucoiran à Ners et qui se trouve à la croisée de celui d'Anduze" (1), (cf. cadastre Boucoiran) armés de fusils, de haches, de pistolets et de quelques vieilles épées.

Ils envoyèrent Perrier de Ners reconnaître le terrain puis décidèrent de la tactique à adopter.

A l'auberge, Dumas avait pris soin de vérifier la fermeture des portes et fenêtres, et confisqué les clés du logis. Le prisonnier, quant à lui, fut soigneusement attaché sur un lit pour la nuit et placé sous la garde de Sagnier et de quelques archers.

Sur le coup de minuit, la troupe conduite par Rouviere, arriva dans Boucoiran et se jeta à l'assaut de l'auberge, lançant des pierres, tirant des coups de pistolet et de fusil, [...] la

porte fut enfoncée à l'aide d'une poutre qui fit office de bélier. Le combat fut bref, environ une demi heure. Jacques Sagnier fut tué d'un coup de mousqueton.

Les assaillants, Perrier en tête, surgirent dans la maison, où ils ne trouvèrent pas Dumas. Roman se signala à eux, et ce sont les archers eux-mêmes qui le libérèrent. Ses libérateurs l'emmenèrent hors du village. Dans les mois qui suivirent sa guérison, il prit le chemin de l'exil, "si miraculeusement conservé au milieu du feu de la persécution pendant douze ans" (2), et ne revint jamais dans le royaume, Il se maria à Berne, certainement en septembre 1700, avec une jeune fille de Quissac, Madeleine Cazalis, et fut nommé pasteur d'une communauté Vaudoise à Waldensberg. (Allemagne). Il mourut le 3 avril 1715, à l'âge de 47 ans.

L'autre protagoniste, Maruéjols, mourut quelques jours plus tard, des suites de ses blessures.

Cette affaire ne resta pas impunie. Le lieutenant de prévôt perdit sa charge et fut destitué par le conseil d'état "Le roi n'étant pas satisfait de la conduite qu'à tenu le sieur Dumas" (3).

Le lendemain 11 août, Boucoiran reçut la visite de Novy et de Chazel, c'est à dire du lieutenant de sénéchal et du procureur du présidial de Nîmes, et le surlendemain, les habitants reçurent deux compagnies de soldats. Sous la conduite de Barnier, lieutenant de prévôt de Montpellier, et ce durant un mois, de nombreuses arrestations eurent lieu, soit pour participation à l'assemblée soit pour participation à l'enlèvement, 53 témoins furent entendus. Les accusés subirent perquisitions, interrogatoires [...] et ce jusqu'au 28 novembre 1699 jour où la sentence du présidial de Nîmes fut rendue. Pierre Bernard, dit la Jeunesse, de Maruéjols les Gardons et Pierre Bonnefoux, dit Bourlut de Cardet furent condamnés au supplice de la roue. Louis Brunel, Antoine Burin, Fulcrand Dumas tous trois de Domessargues et Jacques Caboux de Brignon furent quant à eux condamnés "à être pendus et étranglés" (4). Ils firent appel de la sentence auprès du Parlement de Toulouse qui rendit son arrêt le 6 février 1700.

Seul Pierre Bernard fut supplicié le 3 mai 1700 sur la place du marché de Nîmes. Les cinq autres condamnés à la peine capitale moururent dans des conditions mystérieuses, en quelques semaines dans les prisons de la conciergerie du parlement de Toulouse. Les autorités intriguées se posèrent la question suivante "il se pourroit faire, [...] que les prévenus , se soient eux-mêmes procuré la mort ou qu'il y a des personnes qui ont contribué à ce crime" (5). Une enquête sera ouverte.

Il y eut aussi des condamnations par contumace, car de nombreux participants à l'enlèvement avaient préférer prendre la fuite et s'exiler. Ce fut le cas de Joseph Courtieux de Ners qui quitta le pays avec onze compagnons.

Les autres personnes, impliquées dans cette affaire, subirent le zèle des huissiers pendant des années. Les amendes s'élevèrent à plus de 3.000 livres.

Il faudra que Basville, l'Intendant du Languedoc, intervienne auprès de l'huissier Plantier, par une lettre du 16 avril 1714, pour mettre fin aux poursuites, "J'apprends que vous faites actuellement des saisies sur les biens que vous prétendez avoir fait contre les défaillants de l'enlèvement de Roman. Mais comme c'est une affaire qui doit être prescrite après quinze ans, vous devez laisser ces pauvres gens en repos.

Ce à quoi je suis persuadé que vous ne manquerez pas" (6).

Nous retrouverons quelques participants à cette affaire ultérieurement : Marc Foucard de Moussac sera condamné aux galères le 10 janvier 1704, ayant été pris comme camisard. Jean Barbusse de Cassagnoles sera arrêté à Martignargues en 1701, pour assemblée (Serre de Nouau), et il fait très certainement partie des seize prisonniers qui s'évadèrent de la tour de Constance en juillet 1705, en compagnie d'Abraham Mazel.

Cette affaire, l'une des premières manifestations violentes, commise dans le but de délivrer des prisonniers pour cause de religion, laisse présager d'événements futurs. La libération des prisonniers de l'abbé du Chayla, mettra le feu aux poudres en déclenchant la guerre des Cévennes et, en est la suite logique (7).

Cet événement a donné lieu à une commémoration sur le lieu de l'assemblée le 30 juin 1935. Un culte a été célébré le matin par le pasteur Jean Cadier de Valence, et "la mémoire de Jean Roman" fut évoquée par les pasteurs Paul Arnal et Louis Atger l'après midi (8).

D'après les références et documents cités :

- (1) Papiers Court B 17.
- (2) Mémoires de Roman. SHPF Mss 429.
- (3) Arrêt du Conseil d'état. AD 34. C 179.
- (4) Sentence du procès. AD34. C179.
- (5) AD31. B1227.
- (6) SHPF. Mss519.
- (7) cf. tome 1, page 37, 152.....
- (8) Le Soc Juin et Juillet 1935.

Jean-Luc CHAPELIER

(Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes : A.C.G.C.)